

A qui profite le crime ?



Enquête sur l'exploitation sexuelle de nos enfants

Copyright © Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), New York, 2001

Les opinions exprimées dans ces articles ne représentent pas nécessairement les politiques ou les vues de l'UNICEF.

Les noms de tous les enfants mentionnés dans cette publication ont été changés pour protéger leur identité.

La reproduction de quelque extrait que ce soit de cette publication ne peut se faire sans autorisation. Veuillez vous adresser à la Section de la rédaction et des publications, Division de la communication, UNICEF NY (3 UN Plaza, NY, NY 10017, Etats-Unis, Tél. 212-326-7513; Télécopie 212-303-79-85; Courriel : nyhqdoc.permit@unicef.org).

Tous les dollars mentionnés sont des dollars des Etats-Unis

Table des matières

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Avant-propos..... | ii |
| <i>par Carol Bellamy, Directrice générale de l'UNICEF</i> | |
| Introduction : trahison, cruauté et cupidité | 1 |
| Reprenons-nous : une présidente en campagne contre l'exploitation sexuelle des enfants | 4 |
| <i>par Gloria Macapagal Arroyo, Présidente des Philippines</i> | |
| Achetée et vendue douze fois (du Nigéria en Italie) | 8 |
| <i>par l'Archevêque Diarmuid Martin</i> | |
| Traite d'êtres humains : les ripostes législatives | 12 |
| <i>par Pamela Shifman et Ken Franzblau d'Equality Now</i> | |
| Les victimes du trafic d'enfants en Albanie : pour une vie meilleure | 18 |
| Un réseau villageois se défend | 24 |
| SOLWODI : donner une deuxième chance aux filles..... | 28 |
| République dominicaine : les premières étapes nécessaires | 34 |
| Encadrés | |
| Les exploiters | 6 |
| L'exploitation sexuelle à des fins commerciales : faits et chiffres..... | 7 |
| Et les garçons ? | 11 |
| Partenariats : une réponse uniforme | 14 |
| Le mariage précoce : une tradition néfaste | 15 |
| Ce qui alimente l'offre | 17 |
| Réfuter les mythes | 20 |
| Intervenir auprès de la communauté au Cambodge..... | 27 |
| Les répercussions des conflits armés sur l'exploitation sexuelle des enfants .. | 31 |
| Sérvices sexuels : un secret honteux..... | 32 |
| Contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne..... | 33 |
| Briser l'engrenage | 37 |
| Des signes encourageants | 39 |

Avant - p r o p o s



On a peine à imaginer obstacle à la réalisation des droits fondamentaux qui soit plus ardu à surmonter et plus choquant que l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Pourtant, il ne s'agit là que d'un aspect d'un problème encore plus universellement répandu et profondément enraciné : celui des abus sexuels sur les enfants.

Les enfants victimes d'abus sexuels voient leur univers chavirer. Parce que l'auteur de ces sévices peut être un parent proche ou un ami, ceux là même vers lesquels les enfants se tournent pour leur protection – ceux qu'ils connaissent, qu'ils aiment et auxquels ils font confiance – sont soudain l'ennemi. Et parce que ceci peut se produire là où les enfants vivent, s'instruisent et jouent, des endroits familiers comme la maison ou l'école peuvent devenir sinistres et dangereux.

A tout moment, des millions d'enfants du monde entier sont victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. On les vend et on les achète comme du bétail, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, on les précipite dans des situations comme les mariages forcés, la prostitution et la pornographie, et beaucoup d'entre eux en subissent des blessures profondes, parfois irréparables. Leur développement physique et affectif normal s'en trouve compromis, leur confiance en eux sapée, leur estime d'eux-mêmes dévaluée.

Des facteurs endémiques comme la violence, la drogue et les maladies sexuellement transmissibles ne font qu'accroître la vulnérabilité désespérée de ces enfants, dont l'écrasante majorité se voit également refuser le droit à l'éducation, et même les moments de loisir et de jeu les plus éphémères. Parce qu'ils redoutent d'autres violences, y compris celles que peuvent commettre les autorités à leur rencontre, ces enfants ont rarement recours à la loi. Et ceux qui retournent chez eux peuvent se retrouver couverts d'opprobre au sein même de leur famille ou de leur communauté.

Il y a cinq ans à Stockholm, le message des pays représentés au premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a été clair et sans équivoque : on ne peut pas laisser se perpétuer ces transgressions honteuses des droits de l'enfant, ces secrets sordides qui durent depuis si longtemps.

Les gouvernements et la société civile ont affirmé à Stockholm le principe selon lequel les enfants, à l'instar de tous les êtres humains, ne sont pas des biens que l'on vend et que l'on achète; leurs droits doivent faire l'objet de la considération la plus sérieuse; leur voix doit être entendue dans le processus de réalisation de ces droits.

Ce que le Congrès de Stockholm a également reconnu, c'est qu'il n'existe pas une solution unique, mais un grand nombre de solutions dont chacune doit adhérer à la diversité des réalités nationales, locales et culturelles. Et la communauté internationale se rend compte chaque jour davantage que toutes les solutions doivent procéder d'un principe de base : ces affronts que l'on fait subir aux droits de l'enfant sont totalement intolérables.

Cela signifie qu'il faut mettre fin à la traite des enfants, à leur utilisation comme objets de commerce ou d'échange, à leur emprisonnement et à leur torture. Cela veut dire éliminer toutes ces atrocités qu'entraîne l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

Aux termes de la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant ratifiée par 191 pays, les enfants ont le droit d'être protégés contre toutes les formes d'exploitation et de violence sexuelles. En octobre 2001, le monde a franchi une étape supplémentaire dans la défense universelle de ce droit avec la dixième ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Cette ratification signifie que le Protocole deviendra juridiquement contraignant en janvier 2002, et que les Etats signataires seront contraints de décréter des lois fondées sur ses principes. Les 10 premiers pays à avoir ratifié ce traité (Andorre, Bangladesh, Cuba, Islande, Kazakhstan, Maroc, Norvège, Panama, Roumanie et Sierra Leone) méritent que nous leur rendions hommage pour avoir agi en faveur de la protection de leurs enfants et pour s'être ainsi érigés en exemples pour d'autres pays.

Nous rendons également hommage à toutes ces organisations, tous ces individus qui combattent la traite des enfants et les violences dont ils sont victimes; beaucoup d'entre eux participent au deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, organisé à Yokohama (Japon). La tenue du Congrès a été rendue possible grâce à la coopération de nombreux partenaires, dont les trois co-organisateur suivants : le Gouvernement du Japon, ECPAT International et le Groupe d'ONG pour la Convention sur les droits de l'enfant. Quatrième co-organisateur, l'UNICEF remercie également de leur soutien le Gouvernement de la Suède, l'Union européenne et le Comité japonais pour l'UNICEF.

Le mouvement mondial qui a donné le jour à la Convention sur les droits de l'enfant a permis de mobiliser l'opinion en faveur de la protection des droits de tous les enfants, y compris les enfants victimes de la guerre et d'autres formes de violence, les enfants qui se font exploiter ou qui sont obligés de travailler dans des conditions dangereuses, les enfants qui vivent dans le dénuement le plus total, et les enfants autochtones et handicapés.

Maintenant, il nous incombe à tous – gouvernements, forces de l'ordre, organisations internationales et société civile à tous les niveaux – de veiller à ce que l'élimination de l'exploitation et des violences sexuelles bénéficie de la même priorité et que les nations prennent à cet égard les dispositions qui s'imposent. Les droits des enfants du monde ne sauraient souffrir aucune demi-mesure.

Carol Bellamy
Directrice générale
Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Introduction

trahison, cruauté et cupidité

Rachel, douze ans, venait d'arrêter l'école en Albanie et travaillait dans une manufacture de cigarettes quand Stephan, 29 ans, lui demanda de l'épouser. Lorsqu'il lui proposa de partir à l'étranger à la recherche d'une vie meilleure, Rachel se dit que son nouveau mari l'aimait et prendrait soin d'elle.

Trois mois après leur mariage, Stephan convainquit Rachel de l'accompagner en Italie. Peu après leur arrivée là-bas, il lui demanda de se prostituer.

« Je travaillais du matin au soir », explique Rachel. Elle travaillait sur une grande route et devait gagner 250 dollars par jour, ce qui l'obligeait à voir une dizaine de clients tous les jours. « Si je gagnais moins, il me battait », continue-t-elle.

L'histoire de Rachel n'est qu'une des innombrables histoires de trahison, de cruauté et de cupidité que le monde est en train de découvrir. Des maisons de passe de Bangkok aux trottoirs de Manille, des gares ferroviaires de Moscou aux haltes pour routiers en Tanzanie, des banlieues de New York aux plages du Mexique, ces histoires révoltantes sont devenues banales. Des filles et des garçons sont vendus comme de la marchandise, victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Le commerce du sexe est une industrie, fondée sur la cupidité, qui brasse des milliards de dollars et exploite ceux qui ne peuvent se défendre. Les enfants sont ciblés froidement pour leur valeur marchande. Dans de nombreux pays, l'industrie du sexe alimente la croissance du tourisme et représente une source importante de rentrées de devises étrangères. Ainsi, une étude de l'économie illégale en Thaïlande a montré que de 1993 à 1995, la prostitution représentait entre 10 et 14 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. Environ un tiers des femmes engagées dans la prostitution en Thaïlande sont des mineures.

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales se présente sous des formes multiples. Les enfants sont réduits en esclavage par une série successive d'intermédiaires qui en tirent tous profit. La chaîne qui lie un enfant à celui qui l'exploite peut être longue, quelquefois de milliers de kilomètres. Les intermédiaires comprennent les recruteurs, les personnes chargées du transport, les propriétaires de maisons closes et les proxénètes. Les gangs et les réseaux de la criminalité organisée prospèrent grâce au commerce des enfants et à un degré ou un autre, bien d'autres font de même : personnel hôtelier, chauffeurs de taxi, agents de police, fonctionnaires, voisins et parents, y compris pères et mères. Certains y prennent une part active : ils attirent l'enfant, le piègent, le forcent, l'enlèvent, le vendent. D'autres laissent le crime se perpétrer sous leurs yeux. Qu'une telle exploitation puisse se poursuivre est presque incompréhensible, même si les profits sont énormes.

Véritable hommage au courage des nombreux jeunes qui ont été affectés par ce commerce inhumain, le présent rapport relaie les émouvantes paroles des enfants eux-mêmes, ainsi que les opinions, aussi passionnées qu'informées, d'éminentes personnalités ou autorités. Membres du chœur grandissant de ceux qui s'expriment ouvertement sur ce sujet brûlant, elles détaillent les mesures nécessaires pour s'y attaquer et les engagements à prendre pour y mettre fin. La question de leadership est un thème récurrent. Le rapport présente les mesures législatives qui permettent de protéger les enfants et décrit le courage et le dévouement de ceux qui se battent en première ligne contre cette forme de violence à l'encontre des enfants.

- ◆ Gloria Macapagal Arroyo, Présidente des Philippines, décrit avec passion l'horreur qu'elle éprouve devant le commerce brutal des enfants et s'engage sans équivoque à combattre les sévices sexuels et l'exploitation des jeunes. Elle énumère les actions nationales ou locales mises en place aux Philippines pour éliminer l'exploitation sexuelle des enfants et en appelle aux gouvernements comme au secteur privé pour qu'une action collective puisse permettre de résoudre le problème.
- ◆ L'Archevêque Diarmuid Martin, Observateur permanent du Saint-Siège auprès du Bureau des Nations Unies à Genève, nous livre un essai poignant sur l'action d'un prêtre qui s'efforce d'aider des jeunes femmes enlevées au Nigéria et expédiées en Italie. Il décrit bien la complexité du problème ainsi que la détermination sans faille de ceux qui le combattent.
- ◆ Dans un autre essai fort instructif, deux autorités respectées débattent de la loi sur la protection des victimes du trafic humain, un projet de loi déposé aux Etats Unis en octobre 2000 et qui a pour objectif de permettre aux autorités fédérales de traquer et capturer les trafiquants et de les traduire en justice. Prenant l'exemple d'autres pays, Pamela Shifman et Ken Franzblau, d'Equality Now, soulignent la nécessité d'une législation exhaustive. En l'absence d'un tel arsenal législatif, les gouvernements ne disposent que de moyens limités pour punir les trafiquants, protéger les victimes et empêcher que d'autres subissent le même sort.
- ◆ Cette publication donne également la parole aux jeunes; ils racontent eux-mêmes comment ils se sont fait prendre dans les filets du commerce sexuel, s'interrogent sur leur vie, leurs besoins, leurs peurs, leurs espoirs.
- ◆ L'un des articles a pour sujet le trafic d'enfants. Il décrit la vie de jeunes comme Michael, arraché à l'Albanie pour mendier dans les rues de Grèce alors qu'il avait cinq ans. « Je dois travailler pour gagner de l'argent pour ma mère, » explique-t-il. L'article montre comment deux organisations non gouvernementales (ONG) soutenues par l'UNICEF aident les enfants emmenés de force en Grèce à retourner à l'école dans quatre villes albanaises.
- ◆ Au Kenya, une ONG fait appel à des jeunes du même âge que les victimes pour entrer en contact avec les adolescentes qui sont « sur le point de s'engager » ou « aux premiers stades » du commerce du sexe. Séances thérapeutiques individuelles ou en groupe, formation professionnelle, visites à domicile et enseignement centré sur des sujets tels que le VIH/SIDA, la drogue, les droits de la femme et la lutte pour ces droits permettent à ces filles de s'affirmer et d'acquérir les aptitudes nécessaires pour élargir l'éventail des possibilités qui s'offrent à elles.

◆ « Il y a beaucoup de gens qui ne veulent pas qu'on élimine le problème parce que ça leur rapporte de l'argent », explique le Directeur de l'Ecole nationale de la magistrature en République dominicaine. Dans ce pays, une nouvelle législation pénale permet de punir les auteurs d'infractions et des campagnes massives cherchent à sensibiliser les gens aux problèmes de la violence domestique et aux conséquences des mauvais traitements infligés aux enfants et de l'exploitation sexuelle. Cet article décrit le travail de fond qui a commencé, tout en expliquant qu'il reste de sérieux défis à relever.

◆ Srey Kanya, 15 ans, a quitté son village du Cambodge avec la promesse d'un bon emploi. « Tu es trop intelligente pour passer ta vie dans ce village, lui a dit une femme d'un certain âge, venue au village pour recruter des filles. Tu devrais te rendre en ville et trouver un bon travail bien rémunéré. Je peux t'aider si tu veux. » Mais Srey Kanya s'est retrouvée dans une maison de passe à Phnom Penh. Le rapport décrit comment les collectivités cambodgiennes ont créé des Réseaux communautaires de protection de l'enfant pour empêcher de tels méfaits ou y remédier. Ces réseaux signalent aux villageois les dangers qui guettent les enfants, dont la traite d'êtres humains.



Ce qui ressort de ces pages, c'est la complexité et l'étendue du problème et les multiples éléments qui interviennent tant dans l'offre que dans la demande d'enfants. Les enfants victimes de l'exploitation sexuelle risquent davantage d'être piégés par le commerce du sexe. La pauvreté, la discrimination sexuelle, l'éclatement de la famille, les conflits et l'instabilité politique créent des situations propices à la maltraitance des enfants, et en particulier des filles.

La politique la plus efficace est de prendre en compte les facteurs locaux et régionaux et de s'attacher à comprendre les différentes formes de l'exploitation, les lieux où les enfants sont exploités, les méthodes de recrutement et les procédés utilisés pour les retenir.

Une conclusion s'impose : l'éducation joue un rôle essentiel. Elle donne aux jeunes les moyens de se défendre et les aptitudes nécessaires pour modifier et améliorer leur vie. Prise dans son sens le plus large, l'éducation est l'outil qui permettra de mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants et aux sévices dont ils sont victimes. Les écoles doivent apprendre aux enfants à reconnaître les situations à haut risque et à les éviter. De surcroît, les sociétés doivent accepter de reconnaître les cas d'exploitation et agir en conséquence. En Albanie, on informe les parents des dangers qui guettent leurs enfants quand on les envoie dans des pays voisins. En République dominicaine, les juges suivent des cours sur les problèmes de la violence domestique et l'importance de l'application d'une nouvelle législation prescrivant des peines précises pour la violence à l'encontre des femmes ou en milieu familial, les agressions sexuelles, le proxénétisme et la traite des femmes ou l'abandon de famille. Au Kenya, des adolescentes apprennent la coiffure ou le chinage par teinture en même temps qu'on leur enseigne comment se protéger et traiter leur corps avec respect. Au Cambodge, des communautés entières (parents, policiers, enseignants et personnel soignant) apprennent à comprendre les conséquences des sévices sexuels et les effets de la violence à l'égard des enfants, sous quelque forme que ce soit.

L'éducation et la prise de conscience permettent de faire apparaître au grand jour le problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Elles en révèlent les multiples facettes, y compris les comportements qui débouchent sur les mauvais traitements infligés aux enfants, et permettent de créer une culture qui refuse d'accepter la violence à l'encontre des enfants sous quelque forme que ce soit.

Les forces qui perpétuent les abus sexuels sur les enfants et leur exploitation sexuelle sont nombreuses et puissantes : criminalité organisée, pauvreté et désintégration sociale, cupidité, traditions et croyances, honte, déni de responsabilité et trafic de drogue en pleine expansion.

Pour affronter ces forces, il faudra faire preuve de dynamisme et d'une détermination inébranlable. Il faudra voter des lois favorisant le bien-être de l'enfant et sa protection. Il faudra veiller à ce qu'elles soient consciencieusement appliquées et punir ceux qui n'en tiennent pas compte. Il faudra trouver des alternatives qui permettent aux enfants et à leurs familles de vivre dans la dignité.

Il incombe à chacun de nous et à chaque communauté de mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Les partenariats jouent un rôle essentiel à cet égard. Partout dans le monde, le nombre de personnes résolues à mettre fin à cette situation révoltante ne cesse d'augmenter.

Reprenons-nous !

Une Présidente en campagne contre l'exploitation sexuelle des enfants

par la Présidente Gloria Macapagal Arroyo



Je me souviens de Marife, huit ans, qui tremblait à la vue de son beau-père durant une confrontation dans la salle du tribunal. Il a fallu plusieurs séances de thérapie et le soutien de l'assistante sociale pour qu'elle puisse rassembler assez de courage pour montrer son agresseur du doigt.

En tant que mère d'une fille qui a été victime de harcèlement sexuel, j'imagine facilement l'horreur et la douleur que ressentait Marife chaque fois que son beau-père la violait et lorsqu'il l'a vendue. La triste histoire de Marife se répète dans plusieurs foyers. En fait, nombreux sont les jeunes Philippins qui sont victimes d'agressions sexuelles et parfois vendus comme de la marchandise à des pédophiles.

La vue d'un enfant traumatisé me remplit d'une profonde tristesse. Cette exploitation ne peut plus durer. Tant que je serai présidente, nous mènerons une vigoureuse campagne contre l'exploitation sexuelle des enfants, sans souci du coût, et les mesures que nous prendrons devront être liées à une politique nationale. La pauvreté doit être combattue. Il faut s'attaquer au problème de l'indigence matérielle autant qu'à celui de la dépravation morale pour les contrôler de façon efficace.

Les jeunes victimes sont initiées au commerce du sexe entre 10 et 18 ans, parfois sous l'influence de leurs camarades, parfois par ruse ou par force. En 1986, on estimait que le nombre de Philippins impliqués dans le commerce du sexe s'élevait à 20 000 : en 2000, ce chiffre est passé à 100 000.

Les effets de l'exploitation sexuelle sur les enfants peuvent être irréparables. Ces expériences traumatiques faussent leur sens des valeurs et leur donnent une vision négative des êtres humains et de la vie en général. Ils se sentent dévalorisés, inutiles et se méfient des autres. Il leur arrive d'être rejetés par leur famille ou leur communauté. Ils sont particulièrement menacés par la drogue, la maltraitance, les maladies sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA et les grossesses précoces.

Un grand nombre de facteurs contribuent à l'augmentation du nombre de cas d'exploitation commerciale et sexuelle des enfants : la pauvreté, l'éclatement des familles, la discrimination sexuelle, la soif de consommation, le tourisme, l'absence de volonté politique et une application laxiste des lois, entre autres.

Aux Philippines, nous mettons en œuvre une initiative stratégique intersectorielle, et nous avons requis le soutien d'un grand nombre d'organisations travaillant dans les domaines de la protection, de la guérison et de la réinsertion. Cinq considérations essentielles guident nos interventions : 1) L'enfant a des droits fondamentaux. 2) L'exploitation sexuelle et commerciale des enfants est un problème

« Je suis parti de chez moi à neuf ans. Je vivais à Otay. [Les autres garçons] m'ont proposé de prendre de la drogue et au début, je ne voulais pas, mais après, j'ai eu envie de savoir ce qu'on ressentait. Je dormais dans la rue. Je me couchais n'importe où. J'ai 14 ans maintenant, et je suis bien obligé d'aimer la rue... Certains clients viennent nous chercher quand on joue avec les jeux vidéo dans le centre... C'est là qu'il faut aller si on veut nous trouver. Si le prix te convient, tu y vas, sinon, non... Il y en a qui te proposent 10 dollars pour aller chez eux, mais tu dis 30 ou rien... »

Un garçon de 14 ans à Tijuana, Mexique

(Extrait de *Stolen Childhood : Girl and Boy Victims of Sexual Exploitation in Mexico*, UNICEF Mexique, p.129)

complexe qui fait intervenir des individus, des familles, des communautés, des associations officielles, des organisations et des institutions de la société. 3) Il faut mettre au point un plan stratégique pour s'attaquer à ce phénomène social. 4) Les interventions doivent être intersectorielles, convergentes et intégrées, et inclure la prévention, la protection, la guérison et la réintégration, la coordination, la coopération et la participation des enfants eux-mêmes. 5) Elles doivent être mises en place à tous les niveaux, y compris celui du *barangay* (village).

Pour mener cette guerre contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants, nous manifestons une détermination inébranlable et donnons des directives à tous les départements ministériels unis dans cette campagne. C'est ce qui explique pourquoi nous offrons des programmes et activités élaborés dans les campagnes mais aussi et surtout dans les grands centres urbains du pays. Il est bon de noter qu'au niveau local, les assistants sociaux prennent la tête du mouvement en matière de prise en charge, thérapie ou collaboration avec d'autres disciplines.

A Cebu, deux centres proposent leurs services à la collectivité. Le Centre des femmes et des enfants sert de centre de crise et offre une unité de soins pour femmes et enfants victimes de sévices. En outre, le Bureau des services sociaux spéciaux emploie des assistants sociaux qui travaillent sur le terrain et proposent ses programmes et services aux collectivités des divers districts de la province de Cebu.

A Davao, nous prenons contact avec de jeunes victimes de l'exploitation sexuelle grâce à des institutions comme le Foyer pour Filles de Maa, dans la ville de Davao, et l'Unité des services sociaux spéciaux qui travaille au sein des communautés et reçoit des clients sans rendez-vous. Le Foyer pour filles sert de centre de crise et d'établissement temporaire de soins pour enfants victimes de sévices, tandis que l'Unité des services sociaux spéciaux déploie des travailleurs sociaux au sein des différentes communautés. Le Réseau contre le viol, l'inceste, les mauvais traitements et la violence à l'encontre des enfants et des femmes milite pour prévenir les sévices et la violence à l'encontre des femmes et des enfants sous toutes ses formes. Un autre groupe, baptisé Bénévoles des secteurs juridiques et composé de fonctionnaires des *barangay* et de bénévoles, milite contre les mauvais traitements dont sont victimes des enfants et veille à ce qu'ils soient dénoncés. L'administration communale a créé son propre centre de crise pour enfants victimes de maltraitance. Baptisé *Balay Dangupan*, il offre des interventions psychosociales aux enfants victimes de sévices sexuels.

Dans trois grandes zones urbaines, nous avons également mis en place des centres pour aider les enfants victimes de sévices sexuels à surmonter leurs traumatismes et à apprendre le respect de soi et la confiance en soi, dans une ambiance où ils se sentent à l'aise.

Selon notre Conseil pour le bien-être des enfants, des gains stratégiques ont été enregistrés mais ces initiatives doivent se traduire par la mise en place de mesures précises pour répondre aux besoins et aux situations particulières des enfants impliqués dans l'exploitation sexuelle commerciale ou risquant d'y être entraînés.

En essayant de résoudre le grave problème de l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants, nous nous sommes heurtés à des familles, des communautés et un public qui restent indifférents aux besoins des enfants, à une absence de volonté politique (intervention de personnes influentes, d'hommes politiques, de policiers et de juges), à une répression pénale insuffisante et à une trop grande lenteur dans les décisions judiciaires, à des approches programmatiques fragmentaires plutôt que convergentes, à un manque de ressources (fonds, facilités et main d'œuvre), à une protection insuffisante pour les prestataires de services traitant les cas d'exploitation sexuelle et commerciale des enfants, à une préparation professionnelle insuffisante des prestataires de services, au manque de coordination entre les différentes agences ou au sein de celles-ci, à l'absence d'un système efficace de contrôle et d'évaluation, et au fait qu'il n'existe pour ainsi dire aucune donnée sur le problème.

Notre mission est donc loin d'être accomplie. Des actions concertées seront nécessaires pour améliorer la situation.

Il est impératif de soutenir sans relâche une volonté politique puissante, l'enthousiasme des organisations et institutions, l'engagement des médias, le dévouement des travailleurs sociaux et les capacités du système de gestion.

Ce sont mes qualités de dirigeante qui sont en jeu. Je reconnaitrai ma responsabilité si mon gouvernement n'arrive pas à protéger les droits des enfants et à promouvoir leur bien-être. C'est pourquoi, en tant que présidente, je suis pleinement décidée à éradiquer ce fléau social.

Nous devons agir rapidement. Plus aucun retard n'est permis.

Le problème de l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants dans notre pays mérite qu'on l'étudie avec sérieux et il exige une action concertée de l'Etat et du secteur privé. Nous le devons à nos enfants. Sauvons-les des prédateurs. Illuminons leur avenir. ▼

LES EXPLOITEURS

Ceux qui exploitent les enfants sur un plan sexuel n'ont pas un profil homogène. On ne peut les classer dans des catégories simples, bien définies. Un exploiteur peut préférer les partenaires adultes et puis un jour, à cause du stress, par commodité ou par curiosité, avoir des rapports sexuels avec des enfants. Certains sont pédophiles, c'est-à-dire des adultes ressentant une attraction sexuelle pour les enfants, et qui sont prêts à tout pour assouvir leurs besoins. Ceux qui ont facilement accès aux enfants, dans des familles élargies ou en tant que représentant de l'autorité dans des foyers ou communautés, sont parfois les auteurs des sévices. Certaines études montrent qu'un

enfant qui a subi des violences sexuelles court plus de risques d'être victime de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Beaucoup d'adultes qui exploitent ainsi les enfants ne considèrent pas qu'il s'agit là de mauvais traitements. Ils ont recours à toute une panoplie d'excuses pour justifier leur comportement à leurs propres yeux. Ils se disent :

- que les jeunes prostitués qui les accostent ont choisi la prostitution de leur plein gré ;
- que la culture des pays qui servent de destination touristique est plus « naturelle » sur le plan sexuel et plus libre que les sociétés occidentales. Les filles de ces régions sont « précoces » et « ont de l'expérience » très jeunes, aussi n'y voient-ils rien à redire ;

- qu'avoir des rapports sexuels avec l'enfant ne peut lui être néfaste, vu qu'il est déjà prostitué ;
- que les jeunes prostitués ont désespérément besoin d'argent, surtout dans les pays non industrialisés, et qu'ils leur rendent donc service.

Quels que soient la nature des sévices, les prétextes et excuses invoqués, toute exploitation sexuelle des enfants représente un abus de pouvoir né du déséquilibre des rapports, ainsi qu'un délit grave. Les enfants, c'est-à-dire toute personne de moins de 18 ans, selon la définition de la Convention relative aux droits de l'enfant, sont les membres les plus vulnérables de notre société. Et leur droit de ne pas subir ce type de sévices est inaliénable.

L'EXPLOITATION SEXUELLE A DES FINS COMMERCIALES : faits et chiffres

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales étant largement clandestine, il est difficile d'obtenir des données précises sur la prévalence du phénomène. Là où des recherches ont été menées, les définitions de la prostitution mettant en scène des enfants et de l'exploitation sexuelle varient. Certaines études incluent dans leurs estimations les enfants des rues qui vendent leur corps si quelqu'un leur en fait la proposition, d'autres ne prennent en compte que les enfants qui travaillent dans les maisons de passe ou les salons de massage, où beaucoup sont retenus dans un état qui tient de l'esclavage. Même incomplètes, les données dont nous disposons témoignent de la gravité du problème.

- En Lituanie, on estime que 20 à 50 pour cent des prostituées sont mineures. On sait que des enfants dont certains ont à peine 11 ou 12 ans se prostituent dans des maisons de passe et que des jeunes vivant dans des foyers pour enfants, et dont certains ont entre 10 et 12 ans, ont été utilisés pour tourner des films pornographiques.
- Au Cambodge, Vigilance pour les droits de l'homme a enquêté auprès de 6 110 professionnels du sexe à Phnom Penh et dans 11 provinces. 31 pour cent des personnes interviewées étaient des enfants de 12 à 17 ans.
- La servitude pour dettes est la raison pour laquelle beaucoup de filles commencent à se prostituer dans de nombreux pays d'Asie, y compris l'Inde, Myanmar, le Népal, le Pakistan et la Thaïlande. La fille doit rembourser par son travail les fonds avancés à ses parents ou à un tuteur et ne peut arrêter de se prostituer tant que la dette n'est pas complètement remboursée.
- Les filles gagnent très peu d'argent, et les dépenses pour le loyer, les transports et la nourriture s'ajoutent à leur dette, ce qui rend le remboursement de celle-ci extrêmement problématique.
- Une étude menée aux Etats-Unis a révélé que sur cinq enfants qui « surfent » régulièrement sur Internet, un sera abordé par des inconnus qui solliciteront des faveurs sexuelles. Une autre étude a révélé qu'environ 104 000 enfants deviennent victimes de la maltraitance sexuelle chaque année.
- En Thaïlande, près de 300 millions de dollars sont transférés chaque année des zones urbaines aux zones rurales par des professionnelles du sexe en milieu urbain.
- Une étude pakistanaise a révélé, en se fondant uniquement sur les cas documentés, qu'au Pakistan, on enregistre tous les jours des viols d'enfant ou de femme, en moyenne toutes les trois heures environ.
- Des recherches portant sur les élèves du secondaire supérieur et les étudiants au Sri Lanka ont montré que 12 % des filles disent avoir subi des sévices sexuels au cours de leur enfance. Le nombre de garçons dans le même cas est encore plus élevé : 20 %. Si les filles évitaient de révéler aux chercheurs leurs éventuels liens avec leurs agresseurs, les garçons indiquaient le plus souvent qu'il s'agissait d'un membre de la famille.
- En Europe du Sud-Est, la traite des femmes et des enfants utilise souvent les mêmes filières que le trafic de drogue ou d'armes.
- Selon une étude menée par le Magazine India Today, entre 400 000 et 500 000 enfants se prostituent en Inde.
- Au Mexique, d'après une étude menée à Acapulco, Cancun, Ciudad Juarez, Guadalajara, Tapachula et Tijuana, quelque 4 600 enfants au total sont victimes de l'exploitation sexuelle dans ces six villes. Au niveau national, on estime à 16 000 le nombre d'enfants exploités.
- De 1996 à 1998, 40 pour cent environ des victimes de viol ou de tentatives de viol signalées en Afrique du Sud étaient des filles de 17 ans ou moins. Vingt pour cent des jeunes femmes interrogées dans le sud de Johannesburg rapportaient qu'elles avaient subi des sévices sexuels avant l'âge de 18 ans.



Achetée et vendue douze fois

par l'Archevêque Diarmuid Martin*



Padre Giorgio est un prêtre trapu, costaud, en jeans et gros pull. Ce n'est pas le genre de visiteur que je reçois habituellement dans mon calme bureau du Vatican. Pourtant quand il prend la parole, sa gentillesse est frappante sous ses manières rudes. Quand on apprend à le connaître, sa détermination devient évidente.

Il avait pris rendez-vous avec moi, au Conseil pontifical pour la Justice et la Paix, un groupe de réflexion, au Vatican, sur les problèmes sociaux.

« Je crois que vous êtes l'homme qu'il me faut », m'avait-il dit.

Son problème paraissait simple. Après avoir travaillé pendant des années comme missionnaire en Afrique, il était rentré en Italie et avait été nommé dans une paroisse immense et pauvre d'une zone côtière au nord de Naples. L'été, c'est un lieu de villégiature très fréquenté par les familles napolitaines ou romaines aux revenus modestes, qui louent des appartements ou de petites villas le long de la plage de sable. L'hiver, l'endroit est déprimant, livré à la criminalité organisée.

L'un des premiers groupes que Padre Giorgio remarqua dans sa nouvelle paroisse était inattendu : c'était les filles victimes de l'exploitation sexuelle. La région est un grand centre de prostitution ; la plupart des prostituées étaient noires, en majorité nigérianes. Beaucoup d'entre elles étaient d'ailleurs originaires de la même ville.

« Il faut faire quelque chose pour renvoyer ces filles au Nigéria », m'expliqua-t-il avec un sourire sympathique, en ajoutant encore une fois qu'il pensait que j'étais l'homme qu'il lui fallait. Nous savions bien tous les deux qu'une lettre signée par un haut dignitaire du Vatican peut faire merveille auprès des autorités civiles ou religieuses. Je pouvais l'encourager personnellement, mais au fil du temps, mon aide fut très peu requise. Padre Giorgio savait exactement ce qu'il voulait et il était décidé à le faire.

Armé d'une lettre d'introduction sur un élégant papier à en-tête du Vatican, il s'embarqua pour la région du Nigéria d'où venaient les filles. Il comprit très vite que son projet était plus complexe et plus délicat qu'il ne l'avait imaginé. Au début, personne ne savait rien.

« Il y a peut-être quelques filles qui y vont toutes seules, lui rétorquait-on, mais ne stigmatisez quand même pas une ville entière. »

Personne n'acceptait de parler. Puis, les choses commencèrent lentement à progresser. On attira discrètement son attention sur des

* L'Archevêque Diarmuid Martin a été Secrétaire du Conseil pontifical pour la Justice et la Paix au Vatican de 1994 à 2001. Il est à présent Observateur permanent de la Mission du Saint-Siège auprès des Nations Unies à Genève.

« On se promenait près de la Parade », explique Jenny, qui avait 14 ans à l'époque. Elle faisait partie d'un groupe de trois adolescentes qui s'étaient enfuies d'un centre de redressement pour jeunes filles et passaient l'après-midi en ville. « On s'est retourné et on a vu une BMW blanche. » Trois hommes ont alors fait monter les filles dans la voiture sous la menace d'un revolver. « On s'est arrêté devant une maison, qui se trouvait derrière une usine. Ils nous ont dit de sortir de la voiture. » L'une des filles fut « initiée » le soir même comme prostituée. On la garda captive pendant trois mois. Une autre appelée Lucia parvint à s'échapper six jours après son enlèvement et deux jours après avoir été violée. « Nous étions 17 dans le salon quand Faizel a violé Lucia, se rappelle Jenny. Elle n'avait que 14 ans. Quand Faizel en a eu fini avec elle, Ray, un autre homme, est venu vers moi et m'a dit que je ne devais pas songer à m'enfuir parce qu'on allait rester là très, très longtemps. » Jenny devint elle aussi une professionnelle du sexe. Elle dit qu'elle y fut contrainte et qu'elle fut agressée. Au bout de trois mois, elle a réussi à s'enfuir.

Extrait de *The Trafficking of Children for Purposes of Sexual Exploitation – South Africa, a report by Molo Songololo, 2000, pp. 54 et 57*

femmes bien habillées se dirigeant dans des voitures élégantes vers des villas neuves au luxe voyant. C'était les filles qui étaient parties travailler en Europe et étaient revenues riches.

Mais tout le monde savait que l'histoire ne s'arrêtait pas là. La plupart des filles n'étaient pas rentrées au pays. Padre Giorgio savait qu'il y avait peu de chances que les filles reviennent si elles étaient pauvres et couvertes de honte. Il avait espéré ouvrir une sorte de refuge pour que les filles puissent rentrer et trouver un emploi. Mais cela les aurait désignées à la vindicte publique. Elles auraient été exposées également à ceux qui avaient organisé leur départ et ne tenaient pas à ce que ça se sache.

Cependant, Padre Giorgio revint à Rome muni de certaines des pièces de ce qui allait s'avérer être un puzzle complexe. Il était accompagné de Sœur Assumpta et de deux autres personnes. Quelques jours plus tard, ils frappèrent à la porte de mon bureau. Sœur Assumpta s'était vue subitement transplantée de l'Afrique tropicale à Rome lors de l'une des rares journées de froid glacial qui frappent la ville. On lui avait donné un manteau beaucoup trop grand. Elle avait l'air complètement perdue. Mais si Padre Giorgio était un homme décidé, sur ce point, Sœur Assumpta lui damait le pion. Elle et ses compagnes n'étaient en Italie que depuis une semaine et elles avaient déjà pris contact avec les filles. Vous pouvez imaginer la surprise de celles-ci découvrant des membres de leur tribu parlant leur langue dans le monde sans pitié dans lequel elles vivaient.

Sœur Assumpta avait déjà dessiné une carte très détaillée des tristes pérégrinations de ces filles. Ces mêmes femmes qui, au pays, possédaient des maisons et des voitures d'un luxe criant les recrutaient pour travailler en Europe. Les filles payaient une somme considérable à leurs « managers » puis s'embarquaient pour un long et tortueux voyage avec l'Italie pour destination.

Les filles étaient achetées et revendues 10 à 12 fois tout au long d'un trajet qui les amenait du Nigéria, à travers l'Afrique du Nord et l'Europe centrale, à l'Italie où elles se retrouvaient « aux bons soins » de la mafia locale, au nord de Naples. Elles savaient combien elles devaient rembourser avant qu'elles puissent même discuter de ce qu'elles pourraient garder pour elles-mêmes ou envoyer à leur famille. Elles savaient que le seul moyen d'y arriver, c'était de s'enfoncer de plus en plus dans la prostitution et le sordide commerce des êtres humains en devenant elles-mêmes des « madames ». Et par dessus tout, elles savaient quels risques elles encouraient si elles essayaient de fuir. Elles étaient devenues esclaves. Leur vie était dominée par la peur.

Leurs papiers d'identité étaient faux ou avaient été obtenus de manière illégale. La plupart du temps, les autorités policières locales

semblaient ne pas vouloir remarquer leur présence, sauf si après un long week-end, les Romains et les Napolitains rentraient chez eux en se plaignant du nombre de prostituées dans les rues. Alors la police les évacuait ailleurs, toujours sous l'œil attentif de leurs nouveaux « propriétaires ».

La mafia locale était vigilante. Les activités du prêtre de la paroisse et des trois nonnes africaines ne passèrent pas inaperçues, et on leur fit rapidement comprendre qu'ils se mêlaient d'affaires qui n'étaient pas purement spirituelles. Qu'ils s'occupent de leur église, leur conseilla-t-on, avant qu'il n'arrive un accident.

Sœur Assumpta persévéra et peu à peu, une ou deux filles commencèrent à rompre les rangs et à raconter les détails de leur épouvantable existence, car elles cherchaient à se sortir de cette situation avec dignité. Mais ce n'était pas facile. Si elles se présentaient au poste de police, on les considérerait comme des émigrées clandestines, elles seraient peut-être emprisonnées puis expulsées et renvoyées chez elles pour vivre dans la pauvreté et la honte. Peut-être courraient-elles des risques plus grands encore.

Heureusement, la traite des femmes et des enfants commençait à attirer l'attention des médias et les hauts fonctionnaires de la police et des services d'immigration commençaient eux aussi à s'intéresser au problème. On pouvait espérer que les quelques filles qui coopéraient en révélant les mécanismes du trafic bénéficieraient au minimum d'un permis de séjour provisoire. Padre Giorgio revint me voir pour me demander si je connaissais quelqu'un qui puisse lui procurer un refuge pour les filles pendant cette période, peut-être même à Rome, et si on pouvait obtenir des services de l'immigration qu'ils fassent avancer les choses.

Au Nigéria, les collègues de Sœur Assumpta avaient créé une petite coopérative qui fournissait du travail aux filles de la région et pourrait recevoir les deux ou trois filles qui rentreraient d'Italie sans trop attirer l'attention.

L'histoire n'est pas finie. Elle n'a pas connu un succès remarquable et elle est limitée géographiquement. Seules une ou deux filles sont rentrées au pays, et il semble que d'autres recevront l'autorisation de rester en Europe légalement et dans la dignité.

Quand on y songe, cette histoire est une sorte de parabole sur la façon de s'attaquer à cette forme moderne d'esclavage. Padre Giorgio avait compris intuitivement qu'il lui fallait d'abord construire un pont entre le pays des expéditeurs et celui des destinataires. Ce pont, ce fut les filles elles-mêmes. Leur vie était détruite, et c'est leur courage seul qui pouvait rompre les cercles mafieux qui gèrent leur départ et leur arrivée ainsi que le marché sordide des intermédiaires.

Il était aussi évident qu'une des solutions, c'était de donner aux filles et à d'autres comme elles la possibilité d'exercer une activité économique, si modeste fut-elle, dans leur propre ville ou village. Cela leur offrait non seulement des revenus mais aussi un sentiment d'indépendance et d'autonomie personnelle.

Il faut aussi que la police change d'attitude. Au départ, elle n'avait pensé qu'à des mesures répressives, ne s'était préoccupée que de nettoyer les rues sans s'occuper des atrocités perpétrées contre ces filles qui vivaient en esclaves.

Les gens ne sont pas suffisamment bien renseignés sur ce trafic, qui est pourtant répandu dans toute l'Europe. Pourquoi y a-t-il un nombre si important d'étrangères qui se prostituent dans tant de pays européens ? J'ai parfois l'impression que cette tendance cache des motifs troublants : les étrangères peuvent être traitées comme des objets sexuels avec une plus grande brutalité, parce qu'on leur reconnaît moins de droits et qu'on leur confère moins de dignité précisément à cause de leur origine raciale ou ethnique. Si tel est le cas, ces filles sont doublement esclaves.

Depuis ma première rencontre avec Padre Giorgio il y a deux ans, j'ai été heureux de voir que le problème de la traite des femmes et des enfants prend une place de plus en plus importante dans les préoccupations internationales. Padre Giorgio et ses collègues y sont pour quelque chose, car ils ont montré que des citoyens concernés peuvent faire bouger les choses.

C'est de nouveau l'été et Padre Giorgio pourvoit aux besoins spirituels des familles romaines et napolitaines en vacances. Il sait pourtant qu'à la fin de l'été, la pauvreté de cette région se manifesterà à nouveau et que ses paroissiennes nigérianes seront encore là, pour payer une liberté qu'elles n'obtiendront peut-être jamais. ▼

ET LES GARÇONS ?

On en parle peu, mais les garçons risquent également d'être victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Alors que les filles sont en général exploitées dans les clubs, les bordels ou les maisons closes, les garçons travaillent fréquemment seuls ou en petits groupes et sont accostés dans la rue, les parcs, sur les places ou sur les plages.

- Les 20 à 30 000 jeunes prostitués du Sri Lanka sont essentiellement des garçons. Les pédophiles européens peuvent s'arranger pour qu'un ou deux garçons les attendent à leur arrivée.
- En République dominicaine, les jeunes garçons, surnommés des « Sanky Panky », s'installent avec les touristes étrangers sur les plages de Boca Chica et de Sousa. Certains s'engagent dans des relations qui durent parfois des années. Les garçons des plages, dont certains ont à peine 13 ans, deviennent les partenaires annuels des touristes sexuels pendant la semaine que ceux-ci passent sur place.
- En Haïti, les rapports sexuels entre garçons de l'île et touristes adultes de sexe masculin venus des Etats-Unis ou d'Europe font partie intégrante de l'industrie touristique depuis de nombreuses années.
- La prostitution masculine est solidement établie dans la ville de Prague. La majorité des garçons ont entre 14 et 20 ans, ils viennent de familles dysfonctionnelles et se sont enfuis de leur maison ou de leur village pour gagner facilement de l'argent. La plupart sont hétérosexuels, mais ils sont exploités

essentiellement par des hommes. Les clients étrangers comprennent des médecins, des hommes d'affaires et des hommes politiques. Plus le garçon est jeune, plus le prix est élevé.

- Dans des villes comme Alexandrie, Marrakech ou Tunis, les exploitateurs, qui sont souvent des touristes, viennent du pays même, de pays limitrophes ou d'Europe. Les jeunes garçons sont particulièrement prisés.
- Le Bureau fédéral d'enquêtes (FBI) estime que plus de 50 pour cent de la pornographie impliquant des enfants saisie aux Etats-Unis met en scène des garçons.

Les garçons sont également victimes de sévices et de violence sexuelle. En Afrique, les forces armées recrutent souvent de jeunes garçons non seulement pour se battre mais aussi pour servir d'esclaves sexuels aux soldats. Durant le conflit en Bosnie-Herzégovine, des hommes furent obligés de commettre des atrocités de nature sexuelle les uns sur les autres. Au Etats-Unis, une étude menée en 1998 par des chercheurs de l'Ecole de médecine de l'Université de Pennsylvanie montre que les violences sexuelles commises sur de jeunes garçons semblent insuffisamment reconnues, signalées et traitées. Les chercheurs ont découvert que 8 à 16 % des hommes avaient subi des sévices sexuels au cours de leur enfance et que les garçons qui couraient le plus grand risque avaient moins de 13 ans, n'étaient pas Blancs, se situaient au bas de l'échelle socio-économique et ne vivaient pas avec leur père. Les agresseurs étaient en général connus, même s'ils n'étaient pas de la famille, et de sexe masculin. Les mauvais traitements étaient souvent infligés en dehors de la maison,

comprenaient une pénétration et avaient lieu plus d'une fois.

Les garçons éprouvent énormément de difficultés à avouer ces sévices. S'ils sont le fait d'une femme, le jeune garçon ne les signalera pas, car dans de nombreuses cultures, les expériences sexuelles sont une façon de prouver sa virilité. Les idéaux masculins véhiculent l'idée qu'aucun mâle ne peut refuser des rapports sexuels, et le garçon ne reconnaîtra sans doute pas, même en son for intérieur, qu'il a été exploité. Si les sévices sont le fait d'un homme, le garçon peut ressentir des craintes concernant l'homosexualité, sujet tabou dans bien des cultures.

Tout comme le rescapé, qui a du mal à croire à ce qui lui est arrivé, son entourage réagit avec incrédulité. Quand un jeune homme révèle qu'il a été agressé sexuellement, il est d'autant plus puni que sa « virilité » et son orientation sexuelle sont remises en cause, aussi est-il fréquent pour un garçon de garder le silence sur les sévices sexuels dont il a été victime..

Selon les chercheurs de l'Ecole de médecine de l'Université de Pennsylvanie, la société, en refusant de reconnaître l'étendue du problème, peut contribuer au développement à long terme de troubles psychosociaux chez les adultes de sexe masculin qui ont été victimes de sévices sexuels pendant leur enfance, comme par exemple des troubles psychiatriques, bénins ou graves, des problèmes de toxicomanie avec consommation de drogues multiples, et de sérieux dysfonctionnements sexuels, y compris des problèmes d'intimité et d'identité sexuelle, l'adoption précoce de comportements à haut risque et la transformation cyclique d'enfant victime en adulte agresseur.

Traite d'êtres humains

Les ripostes législatives



par Pamela Shifman et Ken Franzblau, d'Equality Now*

En octobre 2000, le Congrès des Etats-Unis a voté la Loi sur la protection des victimes de la traite, une loi d'ensemble qui devrait aider les services de police fédéraux à identifier les trafiquants et à les poursuivre en justice. La loi prévoit des peines qui peuvent aller jusqu'à la prison à vie pour les trafiquants et la création de refuges pour les victimes ; elle autorise aussi des modifications dans la loi sur l'immigration qui permettent d'exempter d'une déportation rapide les victimes de la traite afin que les auteurs de ces crimes puissent être jugés. Bien qu'il soit trop tôt pour mesurer l'impact de la loi sur la protection des victimes de la traite, il est clair qu'en l'absence d'une réglementation exhaustive adéquate, les Etats ne disposent que de moyens très limités pour punir les trafiquants, protéger les victimes et empêcher que le problème ne se perpétue.

En 1998, aux Etats-Unis, le Bureau fédéral d'enquêtes (FBI) opéra une descente dans une maison d'Atlanta (Géorgie), après avoir reçu des informations selon lesquelles ses occupants dirigeaient une opération à grande échelle qui recrutait des adolescentes vietnamiennes à des fins de prostitution. Treize individus furent mis en examen pour infractions à différentes lois, notamment la traite, l'emprisonnement et la prostitution forcée de près de 1 000 femmes et fillettes, dont certaines avaient à peine 13 ans. Les femmes et fillettes venaient de Chine, y compris HongKong, de la République démocratique populaire lao, de Malaisie, de Thaïlande et du Vietnam et on les faisait passer illégalement aux Etats-Unis pour un prix allant de 30 000 à 40 000 dollars. Pour rembourser cette somme, elles étaient obligées de se prostituer.

La maison d'Atlanta où on les retenait prisonnières et où on les obligeait à se prostituer ressemblait à « une prison, avec une quantité de barbelés inhabituelle pour entourer la maison et le terrain. »¹ A l'intérieur, les agents trouvèrent sept matelas par terre dans cinq chambres sordides. Les femmes et fillettes n'avaient pas le droit de quitter les lieux si elles n'étaient pas escortées par leurs ravisseurs. Des membres armés de gangs vietnamiens servaient de gardes. Tous les 8 à 10 jours, les femmes et fillettes étaient emmenées dans une autre partie des Etats-Unis pour servir des hommes dans 13 Etats différents.

Malgré le très grand nombre de femmes et filles victimes de ce trafic, la brutalité de leurs ravisseurs et leur emprisonnement dans des conditions épouvantables, la plus longue des peines de prison infligées aux trafiquants impliqués dans ce dossier ne dépassa pas 33 mois.²

¹ McDonald, R. Robin, "Atlanta House linked to prostitution ring; FBI: Asian girls used as sex slaves", *The Atlanta Journal and Constitution*, 26 Mars 1998, p. 6F.

² Davis, Joyce M., et Nomi Morris, "As Many as 2 Million Women, Children Bought, Sold Each Year", Knight Ridder/Tribune News Service, 3 Janvier 2001.

* Equality Now est une organisation internationale luttant pour les droits fondamentaux et en particulier ceux des femmes et des fillettes du monde entier.

« Elles nous méprisent et disent que c'est notre faute. Mais il n'y a pas que nous. C'est leurs maris qui viennent nous racoler.

Ils ont tous des œillères. Tout le monde nous montre du doigt et dit que c'est notre faute, parce que nous, on fait le trottoir. Mais c'est eux qui nous draguent et nous donnent de l'argent. Ils disent qu'on est des salopes et des putains, mais les maquereaux, on n'en parle jamais... comme si c'était des anges, eux »

Adolescente, Saskatoon

(Extrait de *Sacred Lives: Canadian Aboriginal Children and Youth Speak Out About Sexual Exploitation*, Save the Children, Canada, 2000, p. 25)

« Si j'avais eu des preuves de coercition ou d'une victime vulnérable, j'aurais pu obtenir des peines plus lourdes », expliqua l'un des procureurs. Mais lorsque l'affaire parvint enfin devant le tribunal, « mes témoins avaient été toutes été déportées. »³

L'Agence centrale de renseignements (CIA) américaine estime qu'entre 45 et 50 000 femmes et enfants sont chaque année victimes de la traite d'êtres humains aux Etats-Unis. Ils sont destinés à l'industrie du sexe, au travail en usine ou à toute autre forme d'exploitation dans des conditions de travail épouvantables. D'après ECPAT International (acronyme anglais d'End Child Prostitution, Child Pornography and the Trafficking of Children for Sexual Purposes), les rapports documentant la traite des enfants aux Etats-Unis sont nombreux, mais les cas sont difficiles à vérifier à cause de la nature clandestine et illicite de ce commerce. L'un des parcours les plus empruntés passe par le Mexique pour aboutir aux Etats-Unis. Le trafic intérieur est également un problème, les jeunes des zones rurales étant exportés vers les grandes villes pour l'industrie du sexe.

Le cas d'Atlanta est typique d'un phénomène mondial : les victimes du trafic sont traitées comme des immigrées clandestines ou comme des criminelles complices de leur propre exploitation, plutôt que comme des victimes, et elles sont immédiatement déportées, ce qui rend les poursuites contre les trafiquants extrêmement difficiles. Quand il s'agit d'enfants, les conséquences de la déportation peuvent être particulièrement graves, car on les renvoie aux parents qui les ont vendus ou dans le foyer où ils ont subi des sévices sexuels.

La loi sur la protection des victimes de la traite, votée en octobre 2000, cherche à changer de fond en comble la manière dont on poursuit les trafiquants et dont on traite les victimes. Comme dans d'autres pays servant de destination à la traite, la législation américaine prévoit des peines très lourdes pour les trafiquants (et en particulier ceux qui s'adonnent à la traite d'enfants), une protection pour les témoins et des dérogations limitées en matière d'immigration pour les victimes. La loi américaine prévoit une aide aux Etats étrangers pour qu'ils puissent se conformer à des normes *minima* pour l'élimination de la traite d'êtres humains ; une de ses dispositions demande la révocation de toute aide non humanitaire aux pays qui ne rempliraient pas les conditions *minima* pour éliminer la traite. Elle prévoit également une aide pour la réinsertion et l'installation des victimes de la traite aux Etats-Unis et dans d'autres pays et demande que des initiatives préventives soient prises pour élargir l'éventail des possibilités économiques des victimes potentielles dans le souci de décourager la traite.

Il est cependant encore trop tôt pour savoir quel seront les effets de cette loi et si elle permettra d'arrêter et de condamner les trafiquants. Dans l'affaire *Etats-Unis c. Virchenko et al.*, la première à avoir été jugée depuis la promulgation de la loi, quatre personnes ont été mises en accusation en Alaska en février 2000. On leur reproche de s'être organisées pour attirer six femmes et filles russes en Alaska et

³ Ibid.

PARTENARIATS : une réponse uniforme

La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants exige des solutions qui dépassent le cadre des frontières nationales. Les forces puissantes qui se liguent pour que des enfants assouvissent les fantasmes sexuels d'adultes (criminalité organisée, croyances et traditions vieilles de plusieurs siècles, trafic de drogue en expansion et conspiration du silence) nécessitent une riposte vigoureuse. Les Etats, les ONG nationales ou internationales, les institutions des Nations Unies, les organisations régionales et le secteur privé doivent œuvrer de concert en apportant chacun son expertise pour progresser dans ce combat.

Ces dernières années, d'importantes normes internationales ont été adoptées :

- En 1999, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (n° 182), qui a pour objet, entre autres, la vente et la traite d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie.
- En mai 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Protocole facultatif sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, a été adopté par l'Assemblée générale en novembre de la même année, offrant ainsi la première définition convenue au plan international de la traite des êtres humains.

D'importantes initiatives ont été prises par le biais des partenariats suivants :

- Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui a créé un groupe de travail sur la traite des êtres humains. Ses activités se concentrent sur la sensibilisation, des programmes de formation et d'échange, la répression pénale et la coopération judiciaire, la protection des victimes, l'aide au retour et à la réinsertion, les réformes législatives et la prévention.
- La Consultation infrarégionale sur l'élaboration de stratégies pour lutter contre la traite des enfants à des fins d'exploitation, en Afrique centrale et de l'Ouest, qui a débouché sur l'adoption d'un Plan d'action par un certain nombre de pays de la région.
- Le projet interinstitutions de l'ONU pour combattre la traite des femmes et des enfants dans la sous-région du Mékong, le programme international de l'OIT intitulé « Projet de lutte contre la traite des enfants et des femmes dans la sous-région du Mékong et l'Asie du Sud » (IPEC) et le projet de l'Organisation internationale pour les migrations sur le retour et la réinsertion des femmes victimes de la traite entre la Chine et le Vietnam.

les réduire en esclavage dans un club de strip-tease d'Anchorage. Selon l'acte d'accusation, les inculpés avaient recruté ces femmes sous de faux prétextes (interpréter des danses folkloriques russes lors d'un festival culturel) pour les asservir une fois qu'elles avaient mis le pied sur le sol américain. Les accusés devaient répondre de diverses infractions, y compris l'enlèvement, le travail forcé et le transport de mineurs d'un Etat à un autre pour des activités sexuelles illégales. S'ils avaient été reconnus coupables de chacun de ces délits, les peines pouvaient aller jusqu'à la prison à vie. En juin 2001, trois des inculpés plaidèrent coupables pour un certain nombre de chefs d'accusation, dont la fraude en matière d'immigration et le transport de mineurs pour des activités sexuelles illicites. Le prononcé de la sentence était attendu pour le 24 août 2001. Les victimes avaient reçu un permis de séjour temporaire et étaient logées en lieu sûr.

Le Programme d'action du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Stockholm (Suède) en 1996, établissait des normes juridiques précises pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle. Les Etats étaient requis entre autres « d'élaborer ou renforcer une législation nationale pour établir la responsabilité pénale des prestataires de services, des clients et des intermédiaires en matière de prostitution enfantine, de traite des enfants... et autres activités sexuelles illicites » et « en cas de traite des enfants, d'élaborer et faire appliquer les lois, politiques et programmes nationaux visant à protéger les enfants de la traite transfrontalière ou à l'intérieur des frontières et de punir les trafiquants. »

Bien que des pays aussi différents que l'Albanie, le Bangladesh, le Costa Rica et l'Allemagne aient adopté des règles de droit pour lutter contre la traite, cinq ans après Stockholm, la législation nationale reste malheureusement inadéquate dans la plupart des pays. D'après le Projet Protection de l'Université Johns Hopkins, en février 2001, seules 48 nations avaient passé des lois érigeant en délit la traite à des fins sexuelles, et dans les pays où une telle législation était en place, les forces de l'ordre et les procureurs accordaient rarement la priorité aux infractions liées à la traite.

Les problèmes concernant le bien-fondé et la mise en application de la législation visant la traite des êtres humains n'ont rien à voir avec la position géographique d'un pays, sa richesse ou sa culture. Les pays riches comme les pays pauvres ont du mal à faire adopter une législation adéquate puis à veiller à sa mise en application. En Albanie, les initiatives visant à mettre fin à la traite des femmes et des enfants ont été entravées, entre autres, par l'incompétence du personnel chargé de la répression pénale. La pauvreté, à laquelle s'ajoute l'agitation sociale causée par la crise dans les Balkans, fait de l'Albanie un terrain fertile pour les trafiquants. On estime que 60 pour cent des Albanais assujettis à la traite sont des enfants qu'on a dupés ou enlevés pour les prostituer. Selon une étude réalisée par l'Office des migrations internationales (OMI) sur la traite de ressortissants de pays tiers passant par l'Albanie, 10 pour cent des victimes interrogées disaient avoir été témoins de l'implication de la police dans le trafic ou le transport. En mars 2001, l'Albanie introduisit un projet de loi sur la traite des êtres humains. C'est une étape importante, mais il faudra voir si le pays sera en mesure de la mettre en application.

Et même quand une législation sur la traite existe, les peines prévues reflètent rarement la gravité du délit. Dans beaucoup de pays, les peines infligées pour le trafic d'êtres humains sont moindres que pour le trafic d'armes ou de drogue. Ainsi, en Malaisie, la loi impose obligatoirement la peine de mort aux trafiquants de drogues reconnus coupables, alors qu'en vertu de la Section 16 de la loi de 1973 sur la protection des femmes et des filles, tout individu condamné pour traite d'êtres humains ou autres délits connexes est passible d'un maximum de cinq ans de prison. De plus, dans le monde entier, les victimes sont arrêtées plus souvent que les trafiquants ou les exploiters. Certains pays ont légalisé la prostitution en espérant mettre ainsi fin à la traite d'enfants. Pour le moment, cependant, bien qu'il faille mener des études supplémentaires pour juger de son succès, cette stratégie ne semble pas avoir mis fin à la traite, et nous pensons même qu'elle risque d'avoir l'effet contraire en créant des conditions plus favorables au commerce du sexe.

Une législation sur la traite des êtres humains qui impose des sanctions pénales sévères pour les trafiquants ne suffira pas si elle n'est pas assortie d'initiatives internationales visant ceux qui reçoivent les services. Ainsi, dans le rapport 2001 qu'elle a présenté à la Commission des droits de l'homme, Mme Radhika Coomaraswamy, premier Rapporteur spécial de l'ONU sur la violence à l'égard des

LE MARIAGE PRÉCOCE : une tradition néfaste

Bien que l'âge requis pour se marier devienne de plus en plus tardif de par le monde, la tradition l'emporte souvent sur les nouvelles législations. Au Népal, par exemple, où l'âge moyen pour un premier mariage est de 19 ans, 7 pour cent des filles sont mariées avant d'avoir dix ans et 40 pour cent avant d'avoir 15 ans. 70 pour cent des filles au Niger, 54 pour cent en Afghanistan et 51 pour cent au Bangladesh sont mariées avant l'âge de 18 ans. Leurs époux sont souvent des cousins éloignés et certains sont parfois deux ou trois plus âgés que leur nouvelle épouse.

L'une des principales raisons pour lesquelles on marie les filles si tôt est d'ordre économique. En Afrique subsaha-

rienne, la famille de la mariée reçoit parfois du bétail de la famille du mari à titre de compensation pour la mariée. En Inde, où les ménages pauvres s'endettent pour verser une dot à la famille du mari, la somme est d'autant moins élevée que la fille est jeune. Les communautés qui attachent une grande importance à la virginité avant le mariage ont l'impression qu'en mariant les filles tôt, elles les « protègent » d'une grossesse hors mariage.

Quand une fille se marie très jeune, elle doit en général arrêter ses études si elle va à l'école et elle perd toute autonomie pour les décisions importantes en matière d'emploi, de santé et de bien-être personnel. Comme on attend d'elle qu'elle ait rapidement des enfants, on lui refuse souvent l'accès à la contraception et elle n'a pas assez d'autorité pour négocier des pratiques sexuelles sans danger, ce qui lui fait courir le risque

de contracter des infections sexuellement transmissibles ou le VIH. Beaucoup d'adolescentes accouchent sans avoir pu fréquenter un dispensaire pour les soins prénataux ni faire appel à une sage-femme professionnelle. On estime à 60 000 le nombre de femmes qui meurent chaque année à cause de complications à la naissance ou d'un avortement pratiqué dans de mauvaises conditions, une statistique consternante.

La maltraitance est fréquente quand une fille se marie très jeune. Une étude publiée en Jordanie en 2000 rapporte que 26 pour cent des actes de violence familiale documentés étaient commis contre des épouses de moins de 18 ans. Les filles qui décident de s'enfuir en désespoir de cause ou qui se choisissent un conjoint contre la volonté de leurs parents risquent d'être punies et même assassinées par leur famille.

femmes, ses causes et ses conséquences, a révélé que des ONG du Bangladesh estiment que chaque année, 10 000 femmes et fillettes sont envoyées du Bangladesh, qui a pourtant l'une des lois les plus répressives contre ce genre de trafic, en Inde. La loi de 2000 sur la prévention de la répression des femmes et des enfants punit la traite des enfants de la prison à vie ou de la peine de mort.

Pourtant, en dépit de cette loi, la traite des femmes et des enfants, envoyés du Bangladesh en Inde, au Pakistan ou dans les pays du Moyen-Orient reste un problème majeur, et peu de poursuites sont entamées. D'après l'Association nationale des avocates du Bangladesh, la demande est forte pour les mineures d'âge bangladaise dans les maisons closes en Inde, car elles ont la réputation de ne pas souffrir de maladies sexuellement transmissibles. Cette demande fait grimper la cote des jeunes filles et il devient plus difficile d'intervenir de façon efficace contre les trafiquants. On commence seulement à se pencher sur la demande d'exploitation sexuelle des filles et des jeunes femmes. Il s'agit là d'un des domaines législatifs les plus essentiels, les plus difficiles et le moins souvent entrepris. Ainsi la Suède a adopté une stratégie unique qui pénalise de façon explicite les « clients » de la prostitution et non les prostituées elles-mêmes.⁴ C'est un concept prometteur qui devrait être envisagé ailleurs.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales, on a pu constater les gains législatifs les plus prometteurs au niveau du droit international. La Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail est entrée en vigueur en novembre 2000. Elle demande de façon explicite aux Etats de « considérer comme urgente la mise en place de mesures immédiates et effectives pour garantir l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants. »⁵ C'est un progrès de taille, en dépit du fait que la traite des enfants à des fins sexuelles est comprise dans la définition des pires formes de « travail » des enfants.

En mai 2000, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Il faut mentionner également le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté en novembre 2000. Cet important protocole donne l'occasion aux Etats de mettre en place une législation nationale et d'harmoniser les législations régionales et la répression pénale. Il souligne tout particulièrement la vulnérabilité des enfants et demande qu'on prenne en considération leurs besoins spécifiques. Malheureusement, le langage utilisé dans ses dispositions les plus importantes n'est pas assez fort. Par exemple, l'article 7 exhorte chaque Etat à « envisager d'adopter des mesures législatives ou autres pour permettre aux victimes de la traite des êtres humains de rester sur leur territoire, de façon temporaire ou permanente, là où cela se justifie. » Malgré tout, les recommandations contenues dans le protocole sont solides et exhaustives. Au 21 septembre 2001, 88 pays avaient signé le protocole, et trois l'avaient ratifié. Mais pour qu'il joue un rôle déterminant dans la mise en place de législations nationales efficaces, ces pays devront introduire toutes les recommandations qui s'imposent dans leurs lois nationales et consacrer les ressources financières et autres nécessaires pour en garantir le respect.

Bien que l'évolution des normes internationales ait permis de mettre en lumière le problème de la traite d'êtres humains, leur application reste difficile. Un certain nombre de mesures clés que les Etats devraient adopter pour lutter contre ce trafic étaient déjà détaillées dans la Convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, y compris une coopération internationale pour la poursuite des trafiquants et des mesures pour la prévention de la prostitution et la réinsertion des prostituées. Mais ces recommandations n'ont jamais été adoptées de façon uniforme. La distinction entre femmes et enfants dans le contexte du trafic sexuel reste floue, car le recrutement des femmes par les trafiquants et les sévices qu'ils leur font subir commencent souvent avec les fillettes et continuent jusqu'à leur majorité et même après. De plus, très peu de lois sur la traite se penchent comme il conviendrait sur les racines de ce trafic sexuel, à savoir la demande, qui existe pratiquement partout, d'enfants et de jeunes femmes à exploiter sexuellement, et l'extrême pauvreté qui génère une offre d'enfants et de femmes n'ayant pas d'autres moyens de subsistance. Ce sont là des questions extrêmement difficiles. Mais ce n'est qu'en s'y attaquant qu'on peut mettre fin au fléau de la traite des enfants et des femmes. ▼

⁴ La loi suédoise sur la violence à l'égard des femmes interdit l'achat de services sexuels mais non leur vente, car « cette personne est un partenaire plus faible et exploité par ceux qui ne songent qu'à assouvir leur appétit sexuel. »

⁵ Tout comme un grand nombre d'organisations défendant les droits de la femme et de l'enfant, les auteurs sont convaincus que l'exploitation sexuelle de l'enfant ne devrait pas être considérée comme une forme de travail. Bien que la Convention 182 ne fasse pas la distinction entre l'exploitation sexuelle et le travail, elle offre malgré tout des mécanismes de protection importants pour les enfants victimes de la traite.

CE QUI ALIMENTE L'OFFRE

Comme toute industrie, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales répond aux lois de l'offre et de la demande. Plusieurs facteurs entrent en jeu :

PAUVRETÉ : les entremetteurs prospèrent dans les bidonvilles et les villages pauvres où le dénuement limite considérablement les possibilités en matière d'éducation et d'emploi. Corruption, contraintes et mensonges sont leurs armes. Ils promettent le mariage ou un emploi, souvent comme domestique, pour que les familles cèdent leurs enfants. Puis ils font faire un très long trajet à ces jeunes, leur faisant parfois franchir des frontières, se servant des filières éprouvées de la drogue. Il arrive que des familles envoient leurs enfants de leur propre chef dans des régions où ils ont plus de chance de trouver un emploi, les exposant sans s'en rendre compte aux risques de l'exploitation.

DISCRIMINATION SEXUELLE : comme les hommes sont tenus, dans la plupart des sociétés, en plus haute estime que leurs compagnes, les femmes et filles sont souvent traitées comme un bien, elles n'ont pas le droit de s'exprimer et se voient refuser le droit à une protection contre la violence. Les familles qui n'accordent aucune valeur aux enfants de sexe féminin décident de retirer leurs filles de l'école ou de les marier très jeunes, ce qui limite radicalement les possibilités qui s'offrent à elles et les rendent plus vulnérables à l'exploitation et aux sévices.

GUERRE, CATASTROPHES NATURELLES ET INSTABILITÉ POLITIQUE : les cas de violence sexuelle se multiplient dans les situations où les normes habituelles n'ont plus cours. La pauvreté, la faim et le désespoir peuvent placer les femmes et les enfants dans des situations telles qu'ils sont obligés de vendre leur corps en échange de nourriture ou d'un abri pour survivre. (Voir encadré, p. 31)

CULTURE : certaines cultures ont des pratiques séculaires, comme le mariage précoce, qui autorisent l'exploitation sexuelle des enfants. Le plus souvent, cependant, c'est la suppression des tabous culturels qui augmente les risques. Les mœurs culturelles peuvent se corrompre sous l'influence des médias, du tourisme et de la poursuite de biens matériels. Les comportements considérés jadis comme inappropriés se banalisent en conséquence.

VIH/SIDA : nombre d'auteurs de sévices sexuels croient à tort que les jeunes enfants ne sont pas porteurs du VIH. Pourtant les enfants non pubères risquent plus que les adultes d'être blessés en cas de pénétration, ce qui facilite l'entrée du virus dans le corps. Les enfants ont aussi peu de chances d'être en mesure de négocier pour imposer des pratiques sexuelles sans danger ou même de disposer d'informations sur les risques d'infection ou l'achat de préservatifs. Enfin, le VIH/SIDA a provoqué une hausse massive du nombre d'orphelins et de foyers où le chef de famille est un enfant et où ce sont les jeunes qui doivent gagner l'argent du ménage. Cette vulnérabilité, aggravée encore par l'exclusion sociale associée au SIDA dans une grande partie du monde, laisse les enfants sans défense contre ceux qui veulent profiter d'eux.

LOIS LAXISTES ET DES SERVICES DE POLICE CORROMPUS : des forces de l'ordre souvent mal payées, surchargées de travail et manquant de ressources sont une proie facile en matière de corruption. Certains policiers travaillent comme gardes dans les maisons closes pendant leur temps libre ou sont impliqués dans la traite d'êtres humains. La lutte contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales se heurte aussi à une législation inadéquate.

MONDIALISATION : les grands mouvements de personnes et de biens qui résultent de la mondialisation facilitent la tâche des trafiquants qui font passer des frontières aux enfants. Une autre conséquence en est l'augmentation du nombre de destinations où les pédophiles peuvent tenter d'avoir des rapports sexuels avec des enfants. Dans de nombreux pays, la mondialisation a également provoqué une hausse du chômage et une diminution des salaires et des dépenses sociales, plongeant un nombre grandissant de familles dans la pauvreté.

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION : les nouvelles technologies peuvent aider à protéger les enfants, mais elles peuvent aussi être utilisées pour les exploiter. L'Internet, par exemple, se joue des frontières et n'est pratiquement pas réglementé. Aujourd'hui, du texte, des images ou des fichiers audio ou vidéo peuvent être envoyés à l'autre bout du monde en quelques secondes. On trouve des offres pour la pornographie impliquant des enfants, des informations sur le tourisme sexuel ou des mariages par correspondance sur Internet, et les forums de discussion peuvent devenir des lieux de rencontre pour les proxénètes qui vendent leurs femmes et les prédateurs qui traquent les enfants.

FAMILLES DYSFONCTIONNELLES OU ÉCLATÉES : il arrive que les parents, incapables de supporter davantage les tensions de leur quotidien, fassent subir des sévices physiques, psychologiques ou sexuels à leurs enfants. Le divorce et le remariage peuvent aussi être un facteur de tension familiale. Les jeunes qui ont des conflits non résolus sur leur identité sexuelle également. Lorsqu'un ménage perd son logis ou est obligé de se déplacer sans cesse, l'aptitude des parents à s'occuper de leurs enfants et à les protéger s'en trouve sérieusement restreinte. Il arrive que les enfants fuguent ou qu'ils soient laissés à eux-mêmes.

Les victimes du trafic d'enfants en Albanie :

Pour une vie meilleure

Par une chaude soirée de printemps à Thessalonique, deuxième ville de Grèce, les touristes déambulent en bord de mer et se promènent dans les boutiques qui entourent l'une de ses célèbres places. Devant un café faisant le coin, un jeune garçon aux cheveux de jais et au sourire contagieux gratte sa guitare. De temps en temps, les clients lui lancent quelques piécettes pour le récompenser de ses efforts.

Il s'appelle Michael. Il a 11 ans. C'est un enfant des rues venu de l'Albanie voisine. A le voir gambader sur la place dans ses shorts blancs, ses chaussettes Pokémon et ses baskets jaune vif, on n'imaginerait pas qu'il est un des 3 000 jeunes Albanais qui ont été envoyés en Grèce et en Italie par des trafiquants pour mendier.

Ce qui apparaît comme un rassemblement disparate de mendiants à Thessalonique est en réalité le résultat d'un racket organisé. Depuis la chute du communisme en 1991, l'Albanie est devenu un des principaux réservoirs d'enfants exploités à destination des pays européens voisins. Les petits de 4 à 7 ans sont particulièrement prisés parce que ce sont eux qui rapportent le plus d'argent. Et les trafiquants vont jusqu'à « louer » des bébés pour les mendiants.

« Je dois rapporter 5 000 drachmes par jour (12,50 dollars) à mon propriétaire, explique Michael. Je dois travailler pour rapporter de l'argent pour ma mère. »

S'il ne remplit pas son quota quotidien, l'homme qui le « possède » le battra, ajoute-t-il.

Michael mendie dans les rues de Thessalonique depuis qu'il a cinq ans. Il fait partie de la minorité ethnique qu'on appelle les gitans, et sa famille est pauvre. Il n'a été à l'école que pendant deux ans et il est analphabète. Sa mère a autorisé un voisin (un trafiquant) à l'emmener en Grèce, pour qu'il puisse gagner de l'argent pour toute la famille. Le trafiquant a promis d'envoyer 70 dollars par mois. Selon les assistants sociaux, la sœur de Michael, qui a 13 ans, se trouve elle aussi en Grèce et son « propriétaire » l'oblige à se prostituer. Son petit frère de six ans vit dans une maison d'enfants à Thessalonique.

Michael est piégé entre deux mondes de violence. Il est maltraité dans les rues de Grèce mais n'est pas en sécurité chez lui. « Si je rentre chez moi, nous explique-t-il, ma mère me battra. » Quand on lui demande quelles sont ces marques sur son cou, il répond : « Un chien m'a griffé. » Son bras est marqué de brûlures de cigarettes, une torture à laquelle les trafiquants ont souvent recours.

Michael a été trahi par quasiment tous les adultes qu'il a connus. Les autorités grecques traitent les enfants des rues comme des criminels et non des victimes. « La plupart sont des mendiants et des voleurs », assure un policier de Thessalonique. Il explique que la police, quand elle arrête ces enfants, essaye de contacter les parents. En vain la plupart du temps. Les enfants non accompagnés sont emmenés au poste. Ils sont souvent mis en prison. Et les trafiquants ? Le policier hausse les épaules. « Ils sont difficiles à attraper,

« Ma belle-sœur m'a convaincue d'épouser Robert. Elle me dit qu'il était beau et qu'il avait de l'argent. Après notre mariage, Robert m'a expliqué qu'il voulait partir en Italie parce qu'il y avait plus de possibilités là-bas. Nous sommes passés de nuit, à bord d'une embarcation à moteur. Au bout d'une semaine en Italie, Robert m'a demandé de faire le trottoir. J'ai dit non. Alors il m'a torturée. Il m'a laissée dans un bain d'eau glacée. Puis il m'a attachée nue au lit avec des ceintures et il m'a battue. Il ne me donnait rien à manger.

« J'étais son esclave. Je ne le considère pas comme mon mari. J'ai été obligée de faire le trottoir. Moi, je ne voulais pas. Il ne me laissait même pas dormir. Parfois, je travaillais 24 heures d'affilée. Il a gagné beaucoup d'argent grâce à moi, et moi, je n'ai rien gagné. »

Sylvia, une jeune Albanaise obligée de se marier et de se prostituer en Italie à l'âge de 14 ans.

reconnait-il, et il n'est pas facile de les traduire en justice parce que les enfants ne peuvent témoigner. » Les enfants qu'on arrête sont renvoyés en Albanie.

A la frontière albanais-grecque près de Korca, un autobus bleu de la police grecque dépose environ 50 Albanais. On les pousse vers le poste frontière albanais où on les fait passer sans attendre. Quelques minutes plus tard, le groupe d'expulsés s'engouffre dans des minibus qui les attendent. Les enfants sont fréquemment rendus aux trafiquants qui attendent non loin du bureau d'immigration albanais et les renvoient aussitôt en Grèce. On dit que certains policiers albanais seraient de mèche avec les trafiquants.

Jusqu'à présent, Michael a échappé à l'expulsion. Bien qu'il ne veuille pas rentrer chez lui, il souhaite quitter Thessalonique. « Emmenez-moi avec vous en Italie, supplie-t-il. Ou en Amérique. » Quand on lui demande ce qu'il ferait là-bas, il répond : « Je veux aller à l'école. »

Arrêter le trafic à sa source

La cour de récréation grillagée de Sule Misiri, une école communale, est blottie derrière les tristes HLM de la ville d'Elbasan, en Albanie. Dans une petite salle de classe décorée de peintures murales aux couleurs vives représentant les droits de l'enfant, une trentaine d'élèves de 12 à 16 ans chantent. Tous ces enfants ont travaillé dans la rue. Quelque 80 pour cent d'entre eux avaient été envoyés en Grèce par les trafiquants. La plupart sont des gitans. D'après l'organisation Ndihme per Femjet (Aidons les enfants) ou NPF, environ 80 pour cent des enfants envoyés en Grèce par les trafiquants ont été victimes de sévices sexuels ou d'exploitation sexuelle. Selon les membres de NPF, les enfants de plus de 8 ou 9 ans, et en particulier les fillettes, sont généralement victimes de viol, de sévices sexuels ou obligés de se prostituer.

Depuis 1998, NPF, qui bénéficie du soutien de l'UNICEF, aide chaque année quelque 400 enfants à retourner à l'école dans quatre villes albanaises (Berat, Elbasan, Korca et Tirana). Les frères ou sœurs des enfants inscrits dans les classes de NPF reçoivent eux aussi un suivi psychosocial, ce qui porte à 2 500 le nombre d'enfants profitant chaque année, directement ou indirectement, du travail de NPF.

A Elbasan, 100 enfants qui ont abandonné leurs études ou risquent de le faire se sont inscrits dans des classes qui les aident à rattraper les années de scolarité qu'ils n'ont pas eues. Chacun de ces enfants a été approché dans la rue par les travailleurs sociaux de NPF. Les jeunes sont ensuite évalués par les enseignants qui mettent au point un programme d'études individuel. NPF rend visite aux familles deux fois par mois pour évaluer leurs besoins et plaider la cause de l'enfant au sein de la famille ou à l'école.

Andreas, 14 ans, a été envoyé en Grèce pour la première fois à l'âge de six ans. « J'ai marché dans la montagne pendant sept jours, dit-il. J'étais avec d'autres, mais pas avec mes parents. » Après avoir mendié pendant plusieurs mois à Thessalonique, il a été arrêté et

RÉFUTER LES MYTHES

Il y a sévices sexuels sur enfant quand un enfant est utilisé pour le plaisir sexuel d'un enfant plus âgé ou plus averti ou d'un adulte (étranger, frère ou sœur ou personne en position d'autorité comme un parent ou un dispensateur de soins). Ces contacts ou interactions sont souvent imposés contre le gré de l'enfant, en ressortissant à la force, la ruse, l'argent, la menace ou tout autre moyen de pression. Les sévices sexuels peuvent être physiques, verbaux ou psychologiques.

Il y a exploitation sexuelle à des fins commerciales quand on se sert d'un enfant à des fins sexuelles et qu'une somme d'argent ou des faveurs sont échangées entre le client, l'intermédiaire ou l'agent et d'autres qui profitent de la traite des enfants (parent, membre de la famille, entremetteur, enseignant). Les Nations Unies citent trois formes d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales : la prostitution des enfants, la traite et la vente d'enfants à des fins sexuelles au-delà ou à l'intérieur des frontières et la pornographie mettant en scène des enfants.

Les auteurs de ces actes répréhensibles profitent des mythes entourant les sévices sexuels et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales pour attirer et recruter les enfants.

MYTHE : *Les sévices sexuels et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ne sont pas très répandus.*

RÉALITÉ : La plupart des sévices sexuels infligés à des enfants ne sont jamais signalés aux autorités gouvernementales. Le secret qui leur est imposé et une honte intense peuvent empêcher les enfants (et les adultes au courant des sévices) de chercher de l'aide. Les études menées sur la question dressent un tableau troublant :

- Au Sri Lanka, des études réalisées auprès d'élèves du secondaire et d'étudiants ont montré que 12 pour cent des filles et 20 pour cent des garçons disent avoir subi des sévices sexuels au cours de leur enfance.
- Une étude menée à Kingston (Jamaïque) signale que sur 450 écoliers de 13 et 14 ans, 13 pour cent avait subi une tentative de viol.
- Selon une étude nationale consacrée aux fugueurs et aux jeunes sans abri aux Etats-Unis, 17 pour cent des jeunes sans abri interrogés avaient été forcés d'avoir une activité sexuelle non désirée avec un membre de la famille ou du foyer.
- Il n'y a pas moyen de calculer précisément le nombre d'enfants victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. La nature clandestine de l'industrie internationale du sexe empêche qu'on puisse obtenir autre chose que des chiffres approximatifs.
- Environ un million d'enfants sont poussés chaque année dans le commerce du sexe.
- Asia Watch, une organisation non gouvernementale (ONG) rapporte que près de 50 000 jeunes Népalaises ont été vendues et envoyées en Inde, pour être employées dans les maisons de passe de Bombay dans des conditions de servage.
- On estime à 25 000 le nombre de jeunes professionnels du sexe en République dominicaine.
- En Afrique de l'Ouest, environ 35 000 jeunes sont des professionnels du sexe.

MYTHE : *Seules les filles risquent d'être victimes de l'exploitation sexuelle.*

RÉALITÉ : Même si la majorité des enfants victimes de sévices et de l'exploitation sexuels sont de sexe féminin, les garçons ne sont pas à l'abri. Quand ce sont les garçons qui subissent des sévices sexuels, on le signale moins souvent à la police et le problème est moins bien admis. Comme beaucoup de sociétés attendent des garçons et des hommes qu'ils dominent leurs émotions, leur entourage et leur milieu, il leur est particulièrement difficile de révéler qu'ils ont été agressés sexuellement. Les adolescents victimes d'autres hommes craignent qu'on se pose des questions sur leur virilité et leur orientation sexuelle s'ils révèlent les sévices. Les adolescents qui sont la proie de femmes plus âgées ne se rendent pas nécessairement compte qu'il s'agit de sévices sexuels.

MYTHE : *L'exploitation sexuelle des enfants est un phénomène récent dû en grande partie au tourisme sexuel.*

RÉALITÉ : Les médias internationaux ont accordé beaucoup d'attention au tourisme sexuel, mais l'exploitation sexuelle des enfants a une longue histoire, la majorité des sévices étant perpétrés par des membres de la communauté locale.

MYTHE : *Les auteurs de sévices sexuels sont tous des pédophiles inconnus de l'enfant.*

RÉALITÉ : Il y a effectivement des pédophiles de sexe masculin parmi les auteurs de sévices sexuels, mais la plupart de ceux-ci sont des délinquants occasionnels, qui sous l'effet du stress, par commodité ou par curiosité, ont des relations sexuelles avec des enfants. La majorité des enfants victimes de sévices sexuels qui ne sont pas impliqués dans des activités sexuelles à des fins commerciales sont agressés par quelqu'un qu'ils connaissent : parents, beaux-parents, enseignants, médecins, membres de la famille ou du clergé, voisins.

MYTHE : *Avoir des relations sexuelles avec une vierge ou un jeune enfant peut guérir du SIDA ou prévenir l'infection.*

RÉALITÉ : Les enfants prisonniers de la prostitution courent en réalité beaucoup plus de risques que les adultes de contracter des infections sexuellement transmissibles (IST) y compris le VIH/SIDA. Leur corps en pleine croissance les rend moins aptes à résister à une domination sexuelle et plus vulnérables aux blessures causées par l'agression.

MYTHE : *Les jeunes prostitués ont choisi cette profession.*

RÉALITÉ : Les enfants ne peuvent pas choisir de se prostituer. Ils y sont poussés par les circonstances, parce qu'ils y ont été forcés, ont été dupés ou enlevés ou ont fui des situations abusives ou d'abandon. Nombre d'entre eux ont subi des sévices sexuels dans leur enfance, à cause desquels ils éprouvent un sentiment d'impuissance. Ils se sentent dévalorisés et ont une vue malsaine de la sexualité.

MYTHE : *L'exploitation sexuelle des enfants est due à la pauvreté.*

RÉALITÉ : La pauvreté crée des conditions qui contribuent à l'exploitation sexuelle, mais elle n'est pas une condition suffisante pour vendre des enfants à des marchands de sexe. Dans les communautés pauvres, le taux d'analphabétisme est en général élevé, de même que l'absence d'aptitudes à la vie professionnelle. Cela rend la tâche facile aux entremetteurs qui veulent se procurer des enfants pour l'industrie du sexe dans les taudis urbains ou les villages les plus pauvres. L'éclatement des familles, la mondialisation, la culture locale, le statut inférieur des femmes et la faiblesse de la répression pénale, tout cela contribue à l'exploitation des enfants. Certaines familles confient leurs enfants à des agents ou des intermédiaires en sachant pertinemment ce qui va leur arriver. Parfois, c'est pour réduire leur pauvreté. Dans d'autres cas, c'est parce que la famille souhaite gagner plus d'argent.

MYTHE : *Les sévices sexuels ne sont pas toujours préjudiciables.*

RÉALITÉ : Les sévices sexuels constituent un acte de violence à l'encontre de l'enfant. Même s'il n'y a pas de blessure physique, les blessures psychologiques sont chaque fois présentes. Les enfants victimes de sévices sexuels sont spoliés de leur enfance et trahis par une personne en position d'autorité et de confiance.

MYTHE : *Les effets des sévices sexuels sont clairs et évidents.*

RÉALITÉ : Les marques physiques des sévices sexuels sont rares. Comme la plupart des enfants ne peuvent ou ne veulent révéler qu'ils subissent de tels sévices, il incombe aux adultes d'en reconnaître les signes. Malheureusement, il n'y a pas de comportement type qui prouve qu'un enfant a subi une agression sexuelle. Les enfants peuvent réagir de manières très différentes : difficultés à se concentrer à l'école, rejet de la famille ou des amis, insomnies, dépression, irritation, perte soudaine d'appétit ou appétit plus grand, agressivité, jeux sexuels inappropriés avec des enfants de leur âge, des jouets ou eux-mêmes, signes de régression (sucrer son pouce, faire pipi au lit ou se conduire comme un bébé), et consommation d'alcool ou de drogue.

MYTHE : *Les jeunes victimes viennent de familles pauvres*

RÉALITÉ : Les sévices sexuels et l'exploitation sexuelle peuvent se produire dans n'importe quel milieu. Les auteurs de sévices viennent de tous les groupes sociaux, toutes les races, tous les niveaux d'éducation et de revenus. Cependant, les familles de la classe moyenne ou de la haute bourgeoisie sont plus aptes à dissimuler les sévices et leurs conséquences.

renvoyé à la frontière albanaise. « J'ai franchi à nouveau les montagnes le jour même, continue-t-il. Je pensais que la Grèce était un paradis où on vous donne de l'argent et des fleurs. Mais quand je suis arrivé, j'ai vu comment c'était en réalité. J'ai vu des petits gosses qui dormaient dans la rue. Certains étaient maltraités et torturés par leur « propriétaire ». »

Pourtant Andreas est retourné plusieurs fois en Grèce. Il pense qu'il y est allé « cent fois ». Parfois, des trafiquants l'emmenaient, parfois il y allait tout seul.

« Mes parents ne souhaitaient pas vraiment que j'aille en Grèce, avoue-t-il en regardant ses pieds. Mais ils n'ont pas essayé de me faire revenir. » Son père était en prison et « pendant toute une année, je suis allé en Grèce rien que pour gagner assez d'argent pour sortir mon père de prison. »

Andreas a lui-même passé trois mois dans une prison grecque.

Aujourd'hui, avec l'aide de NPF, Andreas est retourné à l'école. « J'aime bien les activités scolaires, avoue-t-il. Cela m'aide à ne pas retourner dans la rue. » Il ajoute qu'il aimerait bien devenir menuisier, un jour.

De l'autre côté d'Elbasan, derrière l'école Shkolla Sjecare, une bande d'élèves jouent au foot. Ils courent après la balle sous les cris assourdissants de leurs condisciples. Une cinquantaine de ces jeunes (près de la moitié) est considérée comme une proie facile pour les trafiquants, à cause de la très grande pauvreté d'Elbasan.

Un programme coordonné par l'ONG Terre des Hommes et appuyé par l'UNICEF essaie de protéger ces jeunes, et en particulier les gitans, contre la traite des enfants. Le programme, qui a été lancé en octobre 2000, s'occupe de 3 000 enfants dans 10 écoles d'Elbasan et de Korca, les deux grandes villes albanaises d'où les enfants sont envoyés en Grèce par les trafiquants. Les assistants sociaux repèrent les familles dont les parents sont chômeurs ou qui ont des proches qui ont émigré. Leurs enfants sont intégrés dans la population scolaire générale et une équipe de prévention collabore avec l'école et la famille pour les informer des dures réalités du trafic d'enfants. Les équipes de prévention impriment des brochures et des affiches et produisent une vidéo qu'ils distribuent dans la communauté pour la sensibiliser aux problèmes auxquels les enfants se heurtent à l'étranger.

« C'est un bon début que d'intégrer tous les enfants qui ont des problèmes sociaux pour empêcher les abandons scolaires, fait valoir le directeur d'école Hilmi Muzhaqi. Ce n'est qu'un début. Nous devons travailler dur avec l'ensemble de la communauté pour éliminer le problème. »

Le lien entre la pauvreté et la traite des enfants

La pauvreté, l'ignorance et le statut inférieur des femmes sont au cœur du trafic d'êtres humains. Avec un PNB de 870 dollars par habitant (1999), l'Albanie est le pays le plus pauvre d'Europe après la République de Moldova, un autre pays où les trafiquants viennent chercher des enfants. Isolés pendant quarante ans sous le régime autoritaire du président Enver Hoxha, mort en 1985, les Albanais n'avaient pas une grande connaissance du monde après la chute du communisme.

« Les malfaiteurs ont été les premiers à découvrir l'Europe, explique Tariq, un assistant social de NPF. Quand ils ont cherché à faire des affaires à l'étranger, la mendicité leur est apparue comme une bonne source de revenus. »

La richesse subite des trafiquants, leur engagement à payer les familles en échange du travail de leurs enfants, « en ont fait des héros aux yeux des familles pauvres ».

La réaction officielle de l'Albanie au trafic d'êtres humains a été lente et peu efficace. Lors d'une étude récente menée par l'Office des migrations internationales (OMI) et la Commission catholique des migrations internationales, 10 pour cent des femmes obligées de se prostituer ont été témoins d'une participation active de la police albanaise à l'un des aspects du trafic.

« Un policier albanaise gagne en moyenne 150 dollars par mois, explique un fonctionnaire du Ministère albanaise de l'ordre public. Les trafiquants leur offrent dix fois cette somme pour qu'ils ferment les yeux. »

Edmond Ramazani et sa femme vivent dans un taudis d'Elbasan, avec un toit qui fuit et un sol en terre. Des photos d'enfants souriants sont épinglées au mur. Ramazani est le père de sept enfants, tous partis travailler à l'étranger. Quatre de ses filles se prostituent en Italie (l'une d'entre elles a été assassinée il y a peu, vraisemblablement par son proxénète) et l'un de ses fils est en prison en Grèce. Seule sa fille Elsa, 14 ans, vit avec eux. Elsa a mendié en Grèce de 4 à 13 ans. Elle est enrôlée à présent dans le programme de réinsertion scolaire de NPF.

« J'ai peur quand mes enfants partent en Grèce, affirme sa femme. Mais s'ils partent avec un voisin, je suis rassurée. On s'occupe d'eux. » Mais, selon Tariq, les parents savent pertinemment que le voisin est un trafiquant.

« Mon voisin a tenu sa promesse, il m'a donné de l'argent comme prévu », se défend Ramazani en expliquant pourquoi il a permis à Elsa de travailler en Grèce. Tariq a entendu dire qu'Elsa subit des sévices sexuels de la part d'un membre de la famille, et il craint que la jeune fille ne s'enfuit de chez elle. Il voudrait qu'elle continue l'école pendant encore un an ou deux.

« Nous espérons que quand elle trouvera du travail et un emploi, elle pourra devenir quelqu'un dans la société, nous dit-il. Ce n'est qu'alors que nous pourrions briser l'engrenage infernal qui fait qu'un enfant victime de la traite devient à son tour un trafiquant et que les enfants exploités deviennent des parents qui exploitent. »

Enfants prostitués : les tristes exportations de l'Albanie

Rachel, une petite gitane de 12 ans originaire de Korca, près de la frontière grecque, a cru Stephan, son nouveau mari, quand il a promis de l'aimer et de s'occuper d'elle. Rachel venait d'arrêter l'école et travaillait dans une manufacture de cigarettes. Lorsque Stephan, qui avait 29 ans, lui proposa de partir à l'étranger pour mener une vie meilleure, elle l'épousa.

Trois mois après leur mariage, Stephan convainquit Rachel de se rendre en Italie avec lui. Peu après leur arrivée, il demanda à Rachel de se prostituer. « Je ne savais pas ce que ça voulait dire, la prostitution, raconte Rachel, qui a 15 ans maintenant. Je croyais que c'était juste un travail. Je ne savais pas quel genre de travail c'était. »

Presque toutes les villes d'Albanie sont touchées par la traite des êtres humains. Selon un rapport de Save the Children daté de 2001, 30 000 Albanaises travaillent comme prostituées à l'étranger. La plupart sont des adolescentes qui ont été contraintes, dupées ou enlevées, souvent par des proxénètes et trafiquants albanais que la famille connaît bien. Dans les endroits isolés où les élèves doivent parcourir de longues distances à pied pour se rendre à l'école, près de 90 pour cent des filles ne vont plus au lycée tant elles craignent pour leur sécurité. Les filles sont vendues 2 500 à 4 000 dollars à des proxénètes en Italie. Les fillettes vierges rapporteraient jusqu'à 10 000 dollars. Parfois les filles partent se prostituer à l'étranger en croyant qu'elles vont s'enrichir rapidement puis s'arrêter sans se rendre compte de la brutalité du traitement qui les attend. Selon Save the Children, le ministère italien de l'Intérieur a rapporté que 168 prostituées étrangères avaient été assassinées en 2000. La majorité étaient des Albanaises ou des Nigérianes tuées par leur proxénète.

Le mari de Rachel devint son proxénète. « Je travaillais tous les jours du matin au soir », dit-elle. Elle travaillait sur une grand-route et devait gagner 250 dollars par jour, ce qui l'obligeait à voir environ 10 clients par jour. « Si je ne gagnais pas cette somme, il me battait », se rappelle-t-elle.

Rachel a cru que son cauchemar se terminait quand elle a été arrêtée par la police italienne. Elle a été déportée et renvoyée par ferry à Vlore, en Albanie. Mais dès son arrivée là-bas, son beau-frère l'a aperçue et l'a renvoyée en Italie à bord d'une embarcation à moteur. Cela s'est passé trois fois.

Rachel prend maintenant des cours par correspondance dans un programme géré par NPF et appuyé par l'UNICEF. Elle vit dans une maison dilapidée d'une seule pièce avec sa mère, son frère, sa belle-sœur et deux enfants. Elle vient de passer ses examens de langue, suit des cours de coiffure et de couture et espère décrocher son diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Elle aimerait travailler un jour dans une usine de confection. ▼



Un réseau villageois se défend

Les habitants de la province de Battambang, au Cambodge, prennent au sérieux l'avertissement suivant : tout enfant risque d'être victime de l'exploitation sexuelle.

Le district de Thmar Kol, dans la province de Battambang, se situe le long de la route principale menant en Thaïlande, à quelque 90 km de Poipet, le principal point de passage frontalier. Il n'y a pas si longtemps, Poipet était un petit village calme. Aujourd'hui, des casinos luxueux restent ouverts 24 heures sur 24 pour les Thaïs qui se rendent au Cambodge pour jouer. La région attire maintenant des familles cambodgiennes illettrées, sans terre et sans spécialisation professionnelle, venues d'un peu partout dans le pays chercher du travail.

« Parfois, c'est difficile de savoir si un enfant est en situation de risque, aussi ai-je décidé il y a quelque temps de pécher par excès de prudence, explique M. Phat, assistant social de la Communauté au village de O'Nheou à Thmar Kol. A présent, je considère que tout enfant est à risque tant que je ne suis pas entièrement convaincu du contraire. »

M. Phat est membre d'un réseau de citoyens vigilants, décidés à protéger leurs enfants. En 1999, avec l'appui de l'UNICEF, 52 villages ont mis sur pied le Réseau communautaire de protection de l'enfance (RCPE) pour lutter contre l'exploitation sexuelle ou toute autre forme de sévices, abandon ou exploitation des enfants. Le réseau informe la collectivité du problème de la traite des enfants et d'autres dangers qui guettent les jeunes, repère les enfants à risque et intervient quand c'est nécessaire.

La prostitution est très répandue dans les centres urbains ou commerciaux, grands ou petits, du Cambodge. Des enquêtes à petite échelle menées en 1995 par des organisations non gouvernementales (ONG) ont montré qu'au moins un tiers des professionnels du sexe au Cambodge ont moins de 18 ans. Deux ans plus tard, le Groupe d'études sur les droits de l'homme au Cambodge, une ONG internationale, rapportait que « bien qu'il n'en soit qu'à ses débuts, puisqu'il est apparu il y a seulement deux ou trois ans sous une forme organisée, le problème de la traite et de la prostitution des femmes se propage avec rapidité. »

M. Phat et les villageois avec qui il travaille ont constaté de visu que les enfants risquent davantage d'être victimes de l'exploitation sexuelle lorsque leurs parents sont incapables de les protéger et de les aider. La pauvreté crée des situations particulièrement dangereuses pour les enfants. Dans la province de Battambang, les pères et mères pauvres et sans terre se débattent contre la drogue, l'alcool et le jeu et les enfants sont victimes de violences dans la famille, de sévices physiques et sexuels, voire abandonnés. Certains parents quittent le foyer pour aller chercher du travail du côté thaï de la frontière et abandonnent leurs enfants. Beaucoup de jeunes ne vont pas à l'école.

“J’ai 19 ans. L’an dernier, je suis partie de chez moi pour trouver du travail. Je suis partie avec mon frère pour trouver un emploi à Zheijiang. Nous sommes arrivés dans une ville et nous nous sommes arrêtés pour prendre le petit déjeuner. Nous avons rencontré un homme qui s’appelle Wu. Mon frère le connaissait parce qu’ils avaient travaillé ensemble. Il nous a raconté qu’il était un homme d’affaires et qu’il nous paierait le voyage. A un moment donné, il nous a dit qu’il n’avait plus d’argent. Nous n’avions pas d’argent non plus. Il a passé quelques coups de téléphone, et un peu plus tard, un homme est arrivé pour m’examiner. Puis il m’a achetée.

« Les gens de cette région prendraient n’importe quelle fille comme moi. Il n’y a pas assez de femmes là-bas. On m’a vendue et j’ai dû aller vivre avec lui. J’ai passé six mois avec lui. C’était une expérience terrifiante. Je ne pouvais pas m’échapper et je n’avais même pas d’argent pour donner un coup de téléphone. Je voulais tout le temps rentrer chez moi...

« Ceux qui vendent d’autres personnes... C’est eux que je déteste le plus. Moi, je voulais simplement trouver du travail... Pourquoi me vendre ? Je ne veux plus y penser. Je ne peux plus me rappeler le passé... C’est trop douloureux. »

Une jeune fille de 19 ans, en Chine

Un viol brutal

Il y a deux ans, les parents de Sophea*, huit ans, l’ont envoyée vivre chez sa grand-mère à Bang Preng. Avant cela, elle vivait avec ses parents en Thaïlande où ils travaillaient dans une plantation de cannes à sucre. Une fois chez sa grand-mère, Sophea s’est inscrite à l’école du village.

Quelques mois plus tard, un homme de 21 ans, vague cousin et ancien voisin de Sophea, qui était parti travailler avec ses parents, revint, lui aussi, au village. La grand-mère de la fillette accepta de le loger jusqu’à ce qu’il soit installé. Dix jours plus tard, l’homme viola Sophea dans le jardin.

« Au début, je ne me suis pas inquiétée, raconte Sophea. Mon frère, ma sœur et moi, nous jouions dans le jardin. Il est venu nous rejoindre. A un moment donné, mon frère et ma sœur sont rentrés dans la maison, mais pas pour longtemps. Quand ma sœur est revenue, j’ai compris que quelque chose n’allait pas parce qu’il m’a poussée sous un buisson, hors de vue de ma sœur. Quand elle a demandé où j’étais, il lui a dit de s’en aller. »

Le lendemain, en voyant le sang et les blessures, la grand-mère de Sophea comprit ce qui s’était passé.

La vieille femme s’adressa directement à l’assistant social de la communauté. Un peu plus tôt dans l’année, celui-ci avait organisé une réunion publique au cours de laquelle il avait parlé des risques que couraient les enfants ainsi que du programme et avait expliqué son rôle. Apprenant ce qui s’était passé, l’assistant social de la communauté se rendit immédiatement chez la fillette et remit un rapport à la police du district.

Sophea passa deux semaines à l’hôpital de Thmar Kol. Sa grand-mère reçut une aide financière du Fond social villageois pour l’enfance qui lui permit de régler les frais médicaux. L’assistant social de la communauté mit au courant le personnel provincial des Affaires sociales qui présenta le dossier à une réunion du Comité provincial pour la protection de l’enfance. Grâce à ce comité, qui réunit des agences gouvernementales ainsi que des ONG travaillant dans les domaines des services sociaux, des droits de l’homme et de l’assistance juridique, Sophea se vit assigner un avocat *pro bono* et on lui paya le coût du transport pour qu’elle puisse assister au procès. La police arrêta le jeune homme, qui s’était enfui après le crime, et il fut condamné à six ans de prison, peine qu’il purge à Battambang. La famille de Sophea a reçu de la famille du jeune homme un million de riels (environ 350 dollars) à titre de compensation. Le plus gros a servi à payer les services médicaux dont elle a encore besoin.

*Tous les noms ont été changés pour protéger l’identité des enfants.

Des collectivités sur le qui-vive

Le Réseau communautaire pour la protection de l'enfance reconnaît qu'il est essentiel d'aider les familles pour protéger les enfants. En fait, le succès du programme repose fermement sur les épaules des familles et des communautés qu'il a pour but d'aider.

Chaque village nomme un assistant social de la communauté et un chargé de liaison pour la protection de l'enfance qui ont reçu une formation en matière de droits de l'enfant et sur la manière de repérer les enfants à risque. Les professionnels de la santé, la police locale, les instituteurs, les fonctionnaires des ministères des affaires sociales, des affaires féminines, de la santé et de l'éducation, la police au niveau des districts et des provinces ainsi que le maire de la commune ou son adjoint reçoivent également une formation qui leur permet de repérer les enfants exploités ou maltraités, de prendre des décisions et de répondre aux demandes des villages, chacun en fonction de son rôle et de ses responsabilités. Par exemple, les enseignants apprennent à reconnaître les marques des sévices sur les enfants, les travailleurs de la santé savent que faire quand un enfant ayant subi des sévices physiques ou sexuels vient au centre de santé et la police est sensibilisée aux problèmes de répression des actes concernant les enfants. A l'avenir, des comités de pagode bouddhistes seront formés pour offrir un soutien moral aux enfants et familles touchés par le VIH/SIDA et lutter contre la discrimination frappant ces familles.

« Avant, les gens d'ici ne se souciaient guère des enfants, note Phuong Sith, fonctionnaire au ministère provincial des Affaires sociales de Battambang et coordinateur du programme. Ils pensaient que si un enfant avait des problèmes, c'était à cause d'une vie antérieure ou pour des questions personnelles. Après le lancement du programme, on a commencé à remettre en question les anciennes croyances et à voir les choses différemment. On comprend à présent que les enfants ont des droits, qu'ils ont besoin d'être protégés et qu'il y a des lois pour les protéger. »

Scolariser les enfants et les aider à rester à l'école sont deux des priorités du programme. Dans les villages du district de Thmar Kol, le Fond social villageois permet à quelque 1 300 enfants de fréquenter l'école. « Sans la scolarisation, explique l'assistant social de la communauté Kien Soming, nos enfants n'acquerront jamais les connaissances nécessaires pour améliorer leur vie et échapper à la pauvreté. En d'autres termes, sans éducation, ils resteront vulnérables. »

Dupés et vendus

Cela fait presque un an jour pour jour que Srey Kania* est devenue la sixième victime d'Ith Sitha, une trafiquante. Elle était assise devant sa maison et tressait des nattes en jonc pour sa mère quand Mme Ith s'est approchée d'elle. Elle était bien habillée et s'est adressée avec gentillesse à la fillette.

« Tu es trop intelligente pour passer ta vie dans ce village, lui a dit Mme Ith. Tu devrais te rendre en ville et trouver un bon travail bien rémunéré. Je peux t'aider si tu le souhaites. »

Srey Kanya se sentit flattée. Elle avait 15 ans et savait que la vie au village ne lui promettait pas un avenir brillant. Elle avait aussi beaucoup de sujets de désaccord avec sa mère et se dit que ses parents seraient sans doute contents si elle s'en allait et obtenait un emploi qui lui permettrait d'envoyer un peu d'argent à la maison.

Mais aucun emploi décent et bien payé n'attendait Srey Kanya. Au contraire, elle se retrouva dans une maison close à Phnom Penh.

Quelques semaines plus tard, Mme Ith revint au village pour duper une autre jeune fille. Cette fois, les parents appelèrent la police du district, qui avait reçu une formation dans le cadre du réseau. Elle intercepta Mme Ith avec sa jeune victime alors qu'elles se dirigeaient vers Battambang dans un taxi.

Pendant son interrogatoire, Mme Ith révéla l'endroit où se trouvait Srey Kanya et les autres filles. Avec la coopération de la police locale et provinciale, ainsi que du Bureau cambodgien du Haut Commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme et l'ONG « Ligue cambodgienne des droits de l'homme », on réussit à sauver Srey Kanya et à mettre Mme Ith sous les verrous. ▼

Mais les enfants ne reçoivent pas encore tous l'aide dont ils ont besoin. Il n'y a pas suffisamment de services de renseignements, en particulier pour les handicapés mentaux, les aveugles ou les sourds, ou pour quiconque a besoin d'un suivi psychosocial professionnel.

Chaque fois qu'un enfant reçoit de l'aide, la motivation des membres du réseau augmente et ils redoublent de vigilance.

« Lorsque nous avons nos séances d'études, nous épluchons la liste des enfants que nous avons aidés, raconte M. Phat. Les enfants qui peuvent maintenant aller à l'école, le petit qui reçoit un traitement médical indispensable, la dispute familiale qui s'est résolue, l'adolescente qui peut aller à Battambang pour apprendre à coudre... Grâce à chacun d'entre eux, ce travail est enrichissant. Et on ne peut pas dire que je le fais tout seul, parce que nous sommes tous dans le bain. »

Le programme devrait être mis en place dans trois autres régions du Cambodge d'ici à la fin de 2001. ▼

INTERVENIR AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ AU CAMBODGE

L'assistant social de la communauté est choisi parmi les villageois, et le chargé de liaison pour la protection de l'enfance est choisi parmi les membres du Comité de développement du village, un organisme élu par le village. Ils suivent tous les deux quinze jours de formation sur les droits de l'enfant et les différentes façons de repérer et évaluer les enfants à risque ou de leur venir en aide. Ils apprennent aussi à élaborer des stratégies de prévention, d'intervention rapide et d'orientation. Leur formation terminée, ils convoquent une réunion publique pour expliquer leur rôle et celui du réseau aux villageois. Ils reçoivent pour toute compensation une bicyclette et une indemnité pendant leur formation et les études de cas en groupe.

Des affiches placardées dans les lieux publics encouragent la discussion.

Les assistants sociaux tiennent régulièrement des réunions publiques et font des visites à domicile. Ils recueillent les contributions de la communauté destinées au Fonds social villageois pour l'enfance ; elles permettront d'organiser des interventions, comme des dispenses des droits d'inscription des enfants non scolarisés et l'achat de fournitures scolaires, des soins médicaux et un suivi psychosocial. Cinquante-et-un villages ont mis sur pied un Fond social villageois pour l'enfance. L'UNICEF contribue pour sa part à hauteur de 40 % des dons recueillis.

Chaque mois, tous les chargés de liaison pour la protection de l'enfance et les assistants sociaux de la communauté appartenant à la même commune (il y a 10 à 15 villages par commune) ainsi que tous les autres membres du réseau ayant reçu une formation participent à une étude de cas en groupe animée par le personnel provincial des affaires sociales responsable du programme. Cela donne l'occasion aux bénévoles du village de

discuter de certains cas, d'obtenir l'aide des autres membres du réseau pour des cas qu'ils ne peuvent résoudre au sein de la communauté, de recevoir une formation complémentaire, d'aborder de nouveaux problèmes et de partager leurs expériences.

La première année, les assistants sociaux de la communauté ont interviewé 6 692 enfants dans les 51 villages. Près de la moitié de ceux-ci était considérée comme à risque : jeunes non scolarisés, issus d'un milieu familial violent, ou de familles minées par l'alcool ou le jeu, ou de ménages éclatés ou de familles recomposées, ou encore extrêmement pauvres.

Sur ces 3 000 enfants considérés comme à risque,

- 59 % ont bénéficié d'un suivi psychosocial ;
- 44 % de leurs familles ont bénéficié d'un suivi psychosocial ;
- 41 % de ceux qui n'étaient pas scolarisés ont pu retourner à l'école.

SOLWODI:

Donner une deuxième chance aux filles

Ganjoni est un quartier connu de Mombassa, le principal port kenyan sur l'océan Indien. Taxis collectifs, camions et voitures encombrant les rues principales. Au milieu des habitations, on trouve des écoles, des bars, un restaurant, des magasins, une clinique et une station-service. Partout, il y a des kiosques où l'on vend des fruits, des légumes et des vêtements de deuxième main.

La pancarte blanche et noire accrochée au bâtiment qui abrite SOLWODI ne se voit pas tout de suite. Les rares personnes qui connaissent l'endroit l'appellent *nyumba malaya* (la maison des prostituées). Pourtant, SOLWODI est l'acronyme anglais de Solidarité avec les femmes dans la détresse, une ONG fondée en 1985 par une sœur catholique qui voulait donner aux femmes et surtout aux jeunes filles prostituées la possibilité de changer de vie.

L'aggravation de la situation économique explique que, dans tout le Kenya, les familles ont de la peine à s'acquitter des frais scolaires ou même à subvenir à leurs besoins fondamentaux. Le VIH/SIDA a encore affaibli les structures familiales. Un rapport publié en 2000 par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) estime que le nombre d'orphelins abandonnés à eux-mêmes s'élevait à 730 000 en 1999. Enfin, une culture qui a toujours traité les femmes comme des citoyennes de deuxième classe encourage l'exploitation sexuelle des filles. Aujourd'hui, les perspectives de survie sont encore plus sombres.

Une fugueuse piégée par le commerce du sexe.

Caroline a abandonné l'école l'an dernier, à 16 ans. Elle a quitté sa petite ville de Nakuru et pris le premier train pour Mombasa à quelque 800 km de là. La ville a une industrie du sexe florissante qui attire des clients venus de tout le pays et même au-delà. Orpheline, Caroline avait hâte de quitter les cousins cruels avec lesquels elle vivait. Une jeune femme la repéra à la descente du train et l'invita chez elle. Caroline, qui ne connaissait personne dans la ville côtière, la suivit.

Elle se trouva très vite en train de suivre une « formation » pour le commerce du sexe dans certains des clubs les plus connus de la ville.

« Nous travaillions en groupe, une fille plus âgée négociait avec les clients, explique-t-elle. Les hommes demandaient notre âge, et plus on était jeunes, mieux c'était. Je suivais un homme dans un hôtel et nous avions des relations sexuelles. Je payais une commission à la chef de groupe pour chacun de mes clients. Certains de ces hommes me battaient, surtout si je refusais de prendre de la drogue ou si j'insistais pour qu'ils utilisent un préservatif. »

Un jour, un homme insista pour qu'ils fument tous les deux du *bhang* avant de se mettre au lit. Caroline refusa. L'homme la battit, lui arracha

« Au début, je ne me suis pas inquiétée. Mon frère, ma sœur et moi, nous jouions dans le jardin. Il est venu nous rejoindre. A un moment donné, mon frère et ma sœur sont rentrés dans la maison, mais pas pour longtemps. Quand ma sœur est revenue, j'ai compris que quelque chose n'allait pas parce qu'il m'a poussée sous un buisson, hors de vue de ma sœur. Quand elle a demandé où j'étais, il lui a dit de s'en aller. »

Une petite Cambodgienne de 8 ans raconte comment un ami de la famille l'a violée

ses vêtements et les plongeait dans l'eau. Elle rentra chez elle dégoulinant d'eau.

Une autre fille parla de SOLWODI à Caroline, et elle commença à assister aux réunions du lundi après-midi. Elle attend maintenant de commencer des cours de coiffure. Elle espère gagner assez pour vivre et pour envoyer ses deux plus jeunes sœurs à l'école.

« Je sais maintenant qu'on exploitait mon corps, dit Caroline. Alors qu'ils me choisissaient à cause de mon âge, certains s'en servaient ensuite comme d'une excuse pour ne pas me payer. Ils disaient que je n'étais qu'une enfant et que je n'étais pas censée vendre mon corps, alors pourquoi me paieraient-ils ? »

Caroline est persuadée que SOLWODI lui a sauvé la vie.

« J'ai une vie maintenant, dit-elle. Ils ont le courage de lutter contre l'exploitation des jeunes filles et d'aider les filles comme moi. »

Caroline espère pouvoir aider d'autres filles à abandonner cette activité.

Prendre contact avec les filles

Le personnel de SOLWODI comprend une directrice, Lorna Rupia, et quatre assistantes sociales. Quinze filles ayant reçu une formation d'éducatrice prennent contact avec des professionnelles du sexe de leur âge dans les night-clubs, les hôtels sur la plage ou dans la rue et elles leur parlent des perspectives que SOLWODI peut leur offrir. La police, les agents responsables des probations et d'autres ONG envoient aussi des filles à SOLWODI.

Une majorité des clientes de l'organisation sont des adolescentes à haut risque que les éducatrices ou des voisins estiment être « sur le point d'entrer » ou « aux premiers stades » des activités sexuelles à des fins commerciales. Ces jeunes femmes de 15 à 20 ans ont souvent abandonné l'école, elles sont issues de familles pauvres et entreprennent ce travail poussées par un « petit ami » qui les paie pour leurs services sexuels. Beaucoup de ces filles ont abandonné l'école parce qu'elles ne peuvent payer les frais d'inscription et elles se laissent entraîner dans l'exploitation sexuelle à des fins commerciales parce qu'elles ont besoin d'argent pour acheter des vêtements ou de la nourriture, contribuer aux revenus de la famille ou échapper à des mariages forcés.

Quand une fille prend contact avec SOLWODI, l'ONG ne lui demande pas de quitter immédiatement son travail. « Nous ne pouvons leur fournir une alternative immédiate et elles nous disent franchement qu'elles ne peuvent pas arrêter tant qu'elles n'ont pas une autre source de revenus », explique Mme Rupia.

A SOLWODI, les filles rencontrent d'autres filles dont la vie a changé.

« Nous ne travaillons qu'avec les filles qui décident d'abandonner les activités sexuelles à des fins commerciales, fait valoir l'assistante sociale Fridah Mwadime. Nous aidons ces filles à faire ce choix en leur proposant une formation et un suivi. Nombre de ces filles ne se rendent même pas compte qu'elles sont exploitées. La plupart n'aiment pas ce qu'elles font, mais elles pensent qu'elles n'ont pas le choix. »

Quand les filles s'inscrivent auprès de SOLWODI, les assistantes sociales les aident à commencer une nouvelle vie. Grâce à un suivi individuel et de groupe, des visites à domicile et des séances d'information sur des questions comme le VIH/SIDA, la drogue, les droits de la femme et la lutte pour ces droits, les filles commencent à comprendre que les activités sexuelles à des fins commerciales constituent, de par leur nature même, de l'exploitation. « Les filles devraient être à même de négocier et être capables de faire de meilleurs choix, estime Mme Rupia. Elles comprennent que des rapports sexuels sans préservatif risquent de les infecter, entre autres par le VIH/SIDA. »

Celles qui ont 25 ans ou moins reçoivent une formation professionnelle. Les filles apprennent la technique du chinage par teinture, la pâtisserie, la couture et la coiffure.

« Quand une fille décide du genre de travail qui lui plairait, nous l'aidons à trouver la bonne école, explique Mme Mwadime. Il faut que ces institutions aident la fille à s'en tenir à sa décision d'arrêter les activités sexuelles à des fins commerciales. Les cours durent entre six mois et un an et peuvent coûter jusqu'à 15 000 shillings (192 dollars). SOLWODI paie les frais d'inscription. L'élève et son tuteur s'engagent à rembourser cette somme selon un contrat mutuellement convenu. Mais des concessions sont possibles, ajoute Mme Rupia, et étant donné la situation de l'emploi au Kenya, il n'y a pas d'amende si les filles ne peuvent pas rembourser la somme.

La plupart des filles qui aboutissent à SOLWODI ont été traumatisées sur un plan affectif. « Les filles sont si renfermées, si soumises, et s'expriment si peu qu'elles acceptent n'importe quoi dans le cadre de leur « travail », affirme Mme Mwadime. Ces filles sont jeunes, leurs clients de sexe masculin peuvent faire ce qu'ils veulent, elles s'y plient pour gagner de l'argent. Certaines accepteront des rapports sans préservatif si un client l'exige. D'autres se soumettront à de violentes séances en groupe. A SOLWODI, nous essayons de les sortir de leur passivité. Nous essayons de leur donner confiance et de leur apprendre à se respecter. Ces enfants ont tout simplement besoin d'éducation et d'un milieu qui les soutienne. »

Saida a quitté l'école à 15 ans pour s'occuper de sa mère mourante, qui est décédée l'an dernier. Son père vend du café dans la rue, ce qui lui permet de louer un logis d'une seule pièce qu'il partage avec ses quatre enfants. Saida et l'une de ses sœurs dorment chez la propriétaire.

« Je nourris ma famille en préparant des haricots que je vends le soir aux habitants du coin, qui les mangent en ragoût, nous explique Saida. Mais cela ne suffit pas, et parfois, nous n'avons pas assez à manger. »

Avant la mort de sa mère, un jeune homme du quartier s'était intéressé à Saida. Bien qu'elle l'ignorât d'habitude, un soir où sa famille n'avait rien à manger, elle lui demanda de l'argent. Il accepta de lui en donner à condition qu'elle couche avec lui. « Il me donne entre 300 et 500 shillings quand je couche avec lui, et ça aide. Mais j'ai peur d'attraper une infection, parce que je sais qu'il couche avec d'autres femmes. »

Saida a entendu parler de SOLWODI à une réunion de femmes à laquelle elle a assisté. Elle est impatiente de commencer des cours de coiffure et espère pouvoir un jour payer l'école à ses sœurs, âgées de 7, 12 et 13 ans.

La communauté doit s'unir

Comme l'économie se porte mal et qu'il n'existe aucun filet de sécurité sociale pour les enfants qui perdent leurs parents, Mme Rupia craint une aggravation de l'exploitation sexuelle des enfants.

« Nous devons essayer de trouver des emplois pour les filles, ou des ressources pour les aider quand elles sont au chômage, constate-t-elle. La collectivité et l'Etat doivent se bouger davantage pour protéger ces jeunes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. »

Certains membres de la communauté remplissent leur rôle. Beaucoup de chefs locaux et d'administrateurs de villages invitent des membres de SOLWODI à leurs réunions publiques pour qu'elles parlent de leur travail. Et Mme Rupia, qui était responsable de probation dans le temps, pense que la loi sur les enfants aidera son organisation. Cette loi essaie d'aligner la législation nationale sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

LES RÉPERCUSSIONS DES CONFLITS ARMÉS SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Les conflits armés apportent à tout le monde leur cortège d'horreurs, mais femmes et enfants sont particulièrement menacés par la violence et l'exploitation sexuelles, notamment le viol, la torture, les mutilations et l'esclavage sexuel. Dans une décision datée de février 2000, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) établi à La Haye, a estimé qu'en temps de guerre, le viol peut être considéré comme un crime contre l'humanité. Le Tribunal a jugé trois Serbes bosniaques coupables d'avoir sauvagement violé, en 1992, des Musulmanes de la ville de Foca, à l'est de la Bosnie. Ils les avaient torturées et asservies. Chacun a été condamné à des peines de prison pouvant aller jusqu'à 28 ans.

Il arrive fréquemment que lorsque des troupes militaires sont stationnées loin de leur foyer, en temps de guerre ou de paix, les rapports de force entre hommes et femmes deviennent de plus en plus inégalitaires. Une grande concentration d'hommes peut déboucher sur des cas fréquents d'exploitation de femmes et des filles.

DES FILLES COMME « ÉPOUSES » OU ESCLAVES DU CAMP : des filles seules sont souvent capturées par des militaires ou des civils et mises au travail dans des familles ayant besoin de domestiques quand elles ne sont pas utilisées comme « épouses ». En Sierra Leone, on estime à 10 000 le nombre de

femmes qui auraient été enlevées, essentiellement dans les zones rurales, pour servir le Front révolutionnaire uni (RUF). D'autres ont été « offertes » par des parents. Leur rôle principal était de fournir des services sexuels et domestiques. Le viol individuel ou collectif était très répandu dans les camps militaires. Au Timor oriental, d'après un rapport rédigé par une importante organisation d'aide aux femmes, les membres des milices et les soldats s'étaient mis d'accord « pour enlever les femmes, se les partager comme du cheptel, ou dans certains cas les emmener au Timor occidental où elles étaient violées tous les jours et obligées d'accomplir des tâches domestiques. »

PROSTITUTION : La pauvreté, la faim et le désespoir provoqués par la guerre peuvent contraindre les femmes et les enfants à se prostituer, les obliger à vendre leur corps en échange de nourriture ou d'un abri, d'un sauf-conduit à travers les zones en guerre ou de papiers d'identité pour elles-mêmes et leurs familles. En Colombie, des filles de 12 ans à peine se soumettaient aux forces paramilitaires pour défendre leur famille. Au Libéria, une étude récente estimait que des enfants ayant à peine 10 ans étaient victimes de sévices sexuels infligés par les soldats dans les bases militaires. Aux Philippines, les touristes et les soldats représenteraient 40 pour cent des auteurs de sévices sexuels du pays. En Thaïlande, l'industrie nationale du sexe a connu une expansion importante après les années 50, en partie parce que c'est là que les soldats venaient se reposer et se détendre durant les guerres de Corée et du Viet Nam.

RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS À L'INTÉRIEUR DE LEUR PROPRE PAYS : dans le monde, environ 80 pour cent des 35 millions de réfugiés et personnes

déplacées sont des femmes et des enfants. Les femmes et filles réfugiées ainsi que les demandeuses d'asile sont à la merci des gardes-frontières, des forces de l'ordre, du personnel militaire ou des responsables des camps qui leur réclament des faveurs sexuelles. Dans deux camps de réfugiés en Guinée, Human Rights Watch a interviewé de jeunes Sierraléonaises dont certaines avaient à peine 12 ans et qui disaient qu'elles avait dû « jouer au sexe contre de l'argent » (travailler comme jeunes prostituées). Dans les camps de réfugiés de la République démocratique du Congo, on rapporte que de nombreuses filles subissent la pression de leur famille qui leur demande de se prostituer.

PROPAGATION DU VIH/SIDA : l'effondrement des structures sociales et la disparition de toute protection juridique que provoque un conflit créent un environnement où les relations sexuelles deviennent facilement violentes, exploitantes et passagères, et elles impliquent un plus grand nombre de partenaires. Le viol, l'esclavage sexuel, la traite des femmes et les mariages forcés augmentent et les jeunes deviennent sexuellement actifs à un plus jeune âge. L'infrastructure sanitaire est détruite. De plus, le personnel militaire dispose de peu d'informations sur la prévention du VIH/SIDA et connaît un taux d'infection par le VIH plus élevé que le reste de la population. En Tanzanie, le taux d'infection dans les forces armées oscille entre 15 et 30 pour cent, alors qu'il est de 8 pour cent dans le reste de la population. Au Zimbabwe et au Cameroun, le taux de séropositivité des soldats est trois à quatre fois plus élevé que celui de la population civile en temps de paix.

SÉVICES SEXUELS : UN SECRET HONTEUX

Les sévices sexuels sont la forme de violence à l'égard des enfants la plus clandestine et la moins documentée. En outre, les jeunes qui ont subi des sévices sexuels courent le risque d'être happés par le commerce du sexe.

N'importe quelle famille peut être le théâtre de sévices sexuels, mais les risques sont plus grands si la mère est malade ou absente, quand on manque de place et donc d'intimité, en cas de chômage ou lorsque les parents consomment de la drogue ou de l'alcool. Les enfants peuvent être victimes de sévices sexuels infligés par des membres de la famille proche ou élargie, par des amis de la famille, des voisins, des enseignants, des gens qui s'occupent d'eux ou des condisciples. Les garçons en sont victimes autant que les filles.

Dans la plupart des cas, les sévices sexuels ne sont pas signalés aux autorités. Il peut ne pas y avoir de traumatismes physiques, mais l'enfant ressent toujours une honte intense. Le secret est bien gardé, même par des adultes au courant des sévices, par peur de détruire la famille. Les auteurs des sévices intimident l'enfant pour qu'il ne parle pas.

Les enfants qui ont subi des sévices sexuels peuvent être renfermés, maussades, anxieux, déprimés, et avoir des pulsions autodestructrices ou même suicidaires. Ils peuvent aussi devenir insensibles sur un plan affectif. Un enfant qui subit des sévices sexuels prolongés aura une mauvaise opinion de lui-même et une perspective de la sexualité faussée. Certains enfants ont du mal à communiquer avec leurs camarades si ce n'est en termes sexuels. Certains, à leur tour, deviennent eux-mêmes des exploités ou se prostituent. Les filles victimes de sévices risquent beaucoup plus de tomber enceintes avant 18 ans que leurs camarades. Beaucoup de jeunes développent des problèmes d'apprentissage et abandonnent l'école. Certains ont recours à la drogue pour s'anesthésier.

Les enfants victimes de sévices sexuels sont des cibles de premier choix pour les trafiquants. Une étude menée avec l'appui de l'UNICEF sur l'exploitation sexuelle au Costa Rica a révélé que 83 pour cent des garçons et près de 79 pour cent des filles interviewés ont rapporté avoir subi des sévices sexuels avant leur douzième anniversaire. Sur la totalité de la population interrogée dans le cadre de cette étude, 48 pour cent avaient commencé une activité sexuelle à caractère commercial vers douze ans ou même avant. Près de 60 pour cent du groupe étudié ont dit boire de l'alcool et fumer du crack quotidiennement. Près de 55 pour cent consommaient de la marijuana, 53 pour cent des médicaments et 20 pour cent environ reniflaient de la colle.

Souvent, les enfants victimes d'exploitation sexuelle sont brutalisés par ceux-là même qui sont censés les protéger. Si un enfant vendu s'échappe ou est libéré, il risque l'emprisonnement, la déportation, le harcèlement ou d'être exploité par les autorités. Rejetés par leur famille et leur communauté, de nombreux enfants ne peuvent rentrer chez eux. S'ils ont le SIDA, le rejet et l'isolement sont pires encore. Un enfant ne peut retrouver son innocence, et la route sera longue s'il veut devenir un membre productif de la société. Empêcher les sévices et l'exploitation des enfants doit devenir une priorité mondiale.

Au moment de mettre sous presse, le projet de loi est en discussion au Parlement et devrait être voté avant la fin 2001. Mme Rupia espère que d'autres organisations qui soutiennent les femmes et les filles, y compris la police, endosseront certaines des responsabilités que sa propre organisation ne peut assumer.

En juin 2001, SOLWODI s'occupait de 86 filles, mais un nombre bien plus grand a besoin d'assistance.

« Les assistantes sociales ont dû réduire le travail qu'elles font dans la rue quand nous nous sommes rendu compte que nous n'arrivions pas à répondre à la demande, constate Mme Rupia. Nous n'avons ni les ressources humaines ni les fonds. Quand nous aurons récolté plus d'argent et que nos clientes seront en mesure de nous rembourser leurs emprunts, nous espérons pouvoir enrôler plus de filles. »

Rose, 16 ans, a eu la chance de découvrir SOLWODI à temps. Sa mère vend des légumes pour nourrir Rose et ses deux autres enfants. Mais elle ne gagne pas assez pour acheter de quoi manger pour tout le monde et il y a des jours où il n'y a rien. Rose aimerait pouvoir se payer la même chose que ses amies : de beaux vêtements, une jolie coiffure. Quand un ami lui a proposé de coucher avec lui pour de l'argent, elle a accepté. Très vite, elle s'est mise à accepter de l'argent d'autres hommes que son « petit ami ». Une voisine s'est rendu compte que la jeune fille rentrait tard.

« Elle m'a dit qu'elle avait remarqué que je prenais de mauvaises habitudes. Elle m'a demandé d'aller à SOLWODI. Je suis contente d'avoir trouvé cette organisation. Pendant la brève période où j'ai travaillé dans le commerce du sexe, j'étais loin d'être heureuse. J'avais peur de tomber enceinte ou d'attraper le SIDA. Les hommes ne valent rien. Certains ne paient pas, d'autres vous maltraitent ou veulent vous obliger à consommer de la drogue. Un homme m'a expliqué que si je prenais de la drogue, je n'aurais plus l'impression de faire quelque chose de mal. »

Rose attend avec impatience ses cours de broderie. Elle est contente d'avoir arrêté les sorties dans les bars et les discos ; sa relation avec sa sœur de 12 ans, s'est améliorée.

« Elle n'avait plus aucun respect pour moi, avoue-t-elle. Elle croyait que j'allais revenir avec le SIDA. Maintenant, c'est à moi de lui dire qu'elle ne devrait jamais vendre son corps pour de l'argent. » ▼

CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS EN LIGNE

Lorsqu'une mère du Montana (Etats-Unis) découvrit que sa fille de 16 ans s'était enfuie de la maison, elle se mit sur Internet et signala sa disparition à CyberTipline, le site du Centre national d'enfants disparus (National Center for Missing Children, NCMEC). La mère pensait que sa fille avait fugué et pris un car pour aller rencontrer à Kansas City un adulte avec lequel elle s'était mise en rapport via Internet. Au NCMEC, l'Unité des enfants exploités prit immédiatement contact avec le Bureau fédéral

des investigations (FBI) qui s'adressa à son tour à son bureau de Kansas City. A son arrivée à Kansas City, la jeune fille fut accueillie par les agents fédéraux. Le suspect, un homme divorcé d'une trentaine d'années, fut appréhendé.

CyberTipline, (www.cybertipline.com) permet aux particuliers de signaler, grâce à quelques clics de souris, la possession, la fabrication et la distribution de matériel pornographique mettant en scène des enfants; le détournement d'enfants, en ligne, à des fins sexuelles; la prostitution des enfants; et les cas de tourisme sexuel impliquant des enfants. Chaque rapport est étudié par des spécialistes et expédié à des services de police, notamment le FBI, les douanes des Etats-Unis, le Service d'inspection postale

et les polices d'Etat et locales. Entre mars 1998, date de sa fondation, et avril 2001, le NCMEC a reçu et étudié plus de 40 000 "tuyaux" par le biais de sa CyberTipline.

Le NCMEC est un centre de documentation et d'échange national qui aide à retrouver la trace des enfants disparus et fait prendre conscience au grand public des menaces qui pèsent sur les enfants en ligne, dans le souci d'éviter les enlèvements d'enfants, ou leur exploitation. Le NCMEC a mis en place un numéro vert qui fonctionne en plusieurs langues 24h sur 24 (1-800-THE-LOST) et qui permet de signaler l'endroit où se trouve un enfant porté disparu ou d'obtenir une aide lorsqu'un enfant a disparu. Le numéro vert reçoit en moyenne 587 appels par jour.

République dominicaine :

Les premières étapes nécessaires

A midi, en basse saison, il y a peu de touristes dans les eaux tièdes de la mer Caraïbe à Boca Chica, une station balnéaire très connue de la République dominicaine. La rue principale est étrangement calme, mis à part quelques garçons qui viennent à la plage après l'école se faire de l'argent de poche. Vêtus de shorts et de chemises sales et de souliers éculés, ils s'arrêtent pour bavarder avec un jeune homme qui travaille avec les enfants et adolescents à risque.

« Il y a des touristes qui viennent nous trouver pour qu'on aille coucher avec eux, mais nous, on dit non », affirme Jorge, 12 ans, qui gagne entre 200 et 300 pesos par jour (12 à 18 dollars), essentiellement comme cireur de souliers.

Jorge nous explique que la veille, l'un de ses copains a suivi un touriste. A son retour, il avait 7 dollars en poche. Jorge lui a demandé comment il avait gagné cet argent et le gamin lui a répondu qu'il avait emmené le touriste dans les boutiques. Mais Jorge et les autres ne l'ont pas cru. Le gamin a fini par reconnaître que le touriste s'était servi de lui à des fins sexuelles.

Quelques minutes plus tard, le garçon qui avait suivi le touriste vient se joindre au groupe. Il est silencieux, la tête basse. Il n'a pas l'air d'avoir plus de 10 ans.

En République dominicaine, peut-on lire dans un guide touristique, « les affaires battent leur plein » dans les salons de massage, les clubs et les *casa de chicas* comme on appelle ces endroits. L'industrie du sexe se porte bien et elle a transformé les garçons et les filles de l'île en marchandises.

« Ne dites pas de mal des touristes, nous lance un homme d'une vingtaine d'années qui conduit un scooter et transporte les touristes un peu partout. Nous vivons du tourisme. Ce n'est pas eux le problème. Le problème, c'est les enfants, et les parents des enfants qui les laissent courir dans la rue. »

Cette réaction-là n'est pas rare. « On rend responsables les enfants et leurs familles, et non ceux qui profitent des enfants, note Elisa Sanchez, Directrice du Bureau pour l'enfance et la famille du Procureur général. Mais ça commence à changer. »

Le changement n'a que trop tardé. En 1994, selon une étude sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales portant sur quatre régions (Boca Chica, Puerto Plata, Santo Domingo et Sosua), on comptait plus de 25 000 jeunes de moins de 18 ans engagés dans des activités sexuelles rétribuées en République dominicaine. Les filles (64 pour cent) comme les garçons (36 pour cent) étaient exploités.

L'étude indiquait qu'un nombre significatif d'adolescents pratiquaient une prostitution traditionnelle (dans les maisons de passe et les clubs où les clients, en majorité dominicains, se procuraient leurs services par le biais d'un intermédiaire), mais elle apportait aussi les

« Nous travaillions en groupe, une fille plus âgée négociait avec les clients Les hommes demandaient notre âge, et plus on était jeunes, mieux c'était. Je suivais un homme dans un hôtel et nous avons des relations sexuelles. Je payais une commission à la chef de groupe pour chacun de mes clients. Certains de ces hommes me battaient, surtout si je refusais de prendre de la drogue ou si j'insistais pour qu'ils utilisent un préservatif. »

Caroline, 16 ans, ancienne professionnelle du sexe de Monbasa (Kenya)

preuves d'une « nouvelle » forme de prostitution où les enfants avaient des activités sexuelles avec des adultes rencontrés sur la plage, en rue ou au restaurant. Les enfants commençaient à se prostituer vers 12 ans en moyenne. Les prédateurs étaient en majorité des étrangers ; 90 pour cent des clients étaient de sexe masculin, même si des femmes s'en prennent aussi à de jeunes garçons. Environ 55 pour cent des garçons impliqués dans le commerce du sexe de Puerto Plata avaient eu leur derniers rapports sexuels avec une femme.

De nos jours, 1,5 millions de touristes se rendent chaque année en République dominicaine. Sur Internet, un certain nombre de guides de tourisme sexuel avec des noms comme « Délices dominicains – vacances érotiques » et de voyagistes proposent des femmes « au sang chaud » et une attitude du genre « tout est bon ». Les filles comme les garçons sont exploités.

De nouvelles lois pour défendre les droits de la femme et de l'enfant

En 1994, la loi 14-94, ou Code de protection de l'enfance et de l'adolescence, a été promulguée. Fondée sur le Convention relative aux droits de l'enfant, elle énonce diverses dispositions visant les sévices à enfants, y compris les mauvais traitements physiques ou psychologiques, l'exploitation sexuelle et le travail des enfants, et prévoit le placement d'un enfant maltraité ou délinquant en milieu protecteur.

En 1997, une nouvelle loi pénale, la loi 24-97, fixait les sanctions contre la violence envers les femmes, la maltraitance familiale, les agressions sexuelles, la traite des femmes et l'abandon de famille. Les personnes reconnues coupables de sévices sexuels sur mineur sont passibles d'une peine de prison de 10 à 20 ans et d'une amende de 110 000 à 215 000 pesos (6 600 à 13 200 dollars). Si la victime est de la même famille que son agresseur, la peine de prison peut aller jusqu'à trente ans. Obliger un enfant à se prostituer est passible d'une peine de six mois à trois ans de prison et d'une amende de 50 000 à 500 000 pesos (3 000 à 31 000 dollars).

L'an dernier, la justice a découvert qu'une mère de Santo Domingo vendait par annonces les services sexuels de ses deux filles de douze ans.
« Avant la loi 24-97, il nous aurait été impossible de traduire la mère en justice, explique Mme Sanchez. Ce n'était pas une infraction. »

Former des magistrats

Pour que les lois soient efficaces, il faut que les magistrats connaissent bien la question.

« Lorsque la nouvelle législation traitant de la violence familiale a été promulguée, beaucoup de juges la trouvaient trop sévère », dit Luis Henry Molina, directeur de l'Ecole nationale des magistrats qui forme les 576 juges du pays et les 4 500 employés du système

judiciaire. En 2000, 138 juges de la famille ont reçu une douzaine d'heures de formation sur les problèmes liés à la violence à l'intérieur de la famille.

« Après la formation, nous avons vu leur attitude changer, continue M. Molina. Ils comprennent à présent qu'il y a des inégalités entre hommes et femmes dans ce pays. Ils comprennent aussi que des problèmes personnels peuvent devenir une question de santé publique. »

D'après un rapport du Comité sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes sous toutes ses formes, la maltraitance est la sixième cause de décès chez les femmes en République dominicaine.

La lutte contre la maltraitance devient une priorité nationale

La violence familiale est l'un des dangers les plus graves qui menacent les femmes et les enfants en République dominicaine. C'est aussi l'infraction la moins souvent signalée, à cause de la conviction très répandue que les problèmes familiaux ne concernent que le ménage. Selon Carmen Rosa Hernández, de la Section pour l'enfance, l'adolescence et la famille de la Cour suprême, « lorsqu'une famille a des problèmes, que le père maltraite la mère ou les enfants, cela risque d'obliger les enfants à quitter la maison pour aller vivre dans la rue, où ils deviennent victimes de l'exploitation sexuelle. »

En 1998, la République dominicaine a lancé une campagne nationale appelée « Notre pays idéal : donner la parole aux enfants » pour sensibiliser les gens aux effets néfastes de la maltraitance et de l'exploitation sexuelle des enfants. Trente mille enseignants des écoles publiques reçurent une formation sur les droits de l'enfant, et ces concepts furent intégrés dans les programmes scolaires primaires et secondaires. Dans les régions touristiques, des affiches placardées dans les restaurants et hôtels proclamaient en anglais, français, allemand, italien et espagnol : « Les sévices physiques, sexuels ou psychologiques sur des enfants ou adolescents sont considérés comme des infractions passibles d'une peine d'emprisonnement de deux à cinq ans et d'amendes allant de 5 000 à 15 000 pesos (312 à 937 dollars). »

Un numéro vert national a été mis en place pour fournir des informations et offrir des services d'urgence ou éducatifs sur la question. Une centaine d'étudiants bénévoles ont suivi une formation pour répondre à ce numéro vert. La plus grande compagnie de téléphone du pays a offert le système téléphonique, le réseau et les ordinateurs. L'épouse du chef de l'Etat a pris en charge la facture téléphonique mensuelle. On a distribué 15 000 dépliants et 50 000 brochures sur le numéro vert, assortis de messages visant à la prévention.

Par décret présidentiel, le mois d'avril est devenu mois de la prévention des sévices sur enfants. Ce décret exhortait les institutions publiques, les organisations gouvernementales et le secteur privé à élaborer et coordonner des activités pour lutter contre les mauvais traitements infligés aux enfants. En avril 2001, on a distribué des dépliants et collé des affiches dans toutes les communautés du pays, les écoles, les bureaux et les supermarchés : « Quand vous maltraitez un enfant, vous l'enchaînez pour la vie. Aidez à briser les chaînes. Ne tolérez aucune forme de sévices. » Les journaux et les télévisions ont expliqué les différents types de sévices physiques, sexuels et psychologiques, les dégâts qu'ils provoquent et les signes permettant de les détecter.

« Avant, les gens trouvaient normal que les maris battent leur femme, explique Luis Veras Jiménez, Directeur technique adjoint de l'Organisme de protection de l'enfance et de l'adolescence. Maintenant, on comprend que ce n'est pas normal. On comprend aussi que les enfants garderont les séquelles des sévices subis et de l'exploitation sexuelle. Il s'agit de passer de la maltraitance à une culture de tolérance et de respect. C'est un processus qui prend du temps. »

En janvier 2000, le Secrétariat technique de l'Organisme de protection de l'enfance et de l'adolescence a mis la dernière main à un programme national de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales. En novembre 2000, la République dominicaine a ratifié la Convention 182 de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants. Elle a entamé le

processus de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En outre, la nouvelle Commission interinstitutionnelle pour l'éradication de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales a commencé à se réunir en mars 2001.

Un bon début

Les mesures prises pour éliminer l'exploitation sexuelle des enfants en République dominicaine constituent un bon début. On a brisé le silence sur la violence familiale et on comprend de mieux en mieux les blessures que causent les sévices physiques, psychologiques et sexuels infligés aux enfants. Une nouvelle législation a été mise en place.

Mais il est encore beaucoup trop tôt pour savoir si le pays réussira à mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Les institutions chargées d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques en la matière doivent coordonner leurs initiatives et aucun fonds ne leur a été alloué.

Et malgré les lois, il n'a pas été facile de poursuivre les contrevenants.

« Les parties impliquées forment une longue chaîne : chauffeurs de taxi, personnel hôtelier, clients, voyageurs, propriétaires de

BRISER L'ENGRENAGE

Dans une maison close de Mumbai, en Inde, Asmita, 22 ans, est couchée sur un lit superposé dans une chambre sans fenêtre et attend le client. Sa fille de cinq ans, qui se trouve à côté, dans un couloir étroit rempli de débris, l'appelle. Asmita s'assoit et enfiler ses chaussures. Il est bientôt six heures et les clients vont arriver.

Lorsque la nuit tombe, Asmita emmène sa fille dans une crèche au bas de la rue. La crèche de nuit, ouverte en 1989 par Prerana, une ONG locale, offre aux enfants de Kamathipura, l'un des plus grands quartiers chauds de Bombay, un bain, un repas, des jouets et un endroit où dormir en sécurité.

Avant l'ouverture de la crèche, les enfants plus âgés qui vivaient dans la

maison de passe étaient mis dehors pour la nuit et devaient se débrouiller dans la rue. Les plus jeunes étaient nourris puis légèrement drogués pour qu'ils dorment sans déranger les clients. Les enfants fréquentaient rarement l'école. Les filles suivaient les traces de leur mère et se mettaient à travailler dans la maison de passe. Les garçons étaient recrutés comme souteneurs.

« Nous nous sommes dit que si nous pouvions retirer les jeunes des maisons de passe, ils auraient de meilleures chances dans la vie », nous explique Priti Patkar, fondatrice de Prerana.

En 2000, environ 80 enfants de deux à six ans arrivaient chaque soir à la crèche et leurs mères venaient les rechercher le lendemain matin à 9h.

Sachant combien l'éducation est importante si on veut empêcher les enfants vivant dans des maisons closes

de se faire eux-mêmes exploiter, Prerana s'efforce de les scolariser et offre aussi des cours d'alphabétisation et de formation professionnelle aux enfants plus âgés qui ont du mal à s'intégrer dans le système scolaire traditionnel.

Prerana s'active non seulement à empêcher l'exploitation d'une nouvelle génération d'enfants mais aussi à assister les femmes qui travaillent déjà dans des maisons closes. L'ONG les informe de leurs droits et offre aide et assistance à celles qui souhaitent échapper à leur condition.

« Il nous est plus facile de toucher les femmes par l'intermédiaire des enfants, nous explique Mme Patkar. Beaucoup ont du mal à se débrouiller seules, parce que leur vie est tellement contrôlée. Mais nous nous apercevons qu'elles sont prêtes à se battre pour les droits de leurs enfants. »

bars... Telle qu'elle est rédigée, la loi est trop vague, elle devrait mieux définir ces acteurs », estime Mme Sanchez qui note cependant que la Loi 24-97 est en cours de révision et sera sans doute modifiée pour rendre les poursuites plus faciles.

De plus, la police est mal formée.

« Ca ne sert à rien de former des juges si le système ne marche pas, se plaint M. Molina. C'est à la police de rassembler les preuves et aux procureurs de défendre le dossier devant la justice. Pour que ça marche, il faut que le système fonctionne à tous les niveaux. » (En juin 2000, l'Ecole nationale des magistrats a proposé des formations aux forces de l'ordre, aux procureurs et aux juges sur la question de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.)

Mme Sanchez est du même avis.

« Les enfants finissent par être la seule personne qu'on puisse faire témoigner. C'est la parole du gosse contre celle de l'accusé. Si on peut se payer un bon avocat, c'est facile de s'en tirer. » Ainsi, un ressortissant étranger, arrêté après avoir été accusé par la police de sévices sur une fillette, a remis une somme d'argent à la famille de la fillette. La plainte fut retirée.

Il y a également des mécanismes et politiques en place à l'échelon national pour prendre en charge les enfants qui ont réussi à échapper à l'exploitation. Le numéro vert pour l'enfance maltraitée a joué un rôle important dans la sensibilisation du public à la question des mauvais traitements infligés aux enfants, mais comme il n'y a pas de système en place pour répondre aux besoins des enfants maltraités, on l'a mis temporairement hors service. Le Secrétariat technique de l'Organisme de la protection de l'enfance et de l'adolescence et l'Institut de la famille s'activent à réinstaller le numéro vert avec des services améliorés.

Et puis, ajoute M. Molina, « il y a beaucoup de gens qui ne veulent pas qu'on s'attaque au problème parce que ça leur rapporte de l'argent. »

Le défi à relever est colossal. « La société est en train de comprendre que l'exploitation sexuelle à des fins commerciales est un problème dans notre pays, nous explique Henry Pimentel, Directeur adjoint de l'Association pour le développement touristique de Boca Chica. C'est un processus qui prend du temps, et il est nécessaire que tous les gens comprennent que c'est leur communauté qui est en cause. Ils doivent comprendre que l'enfant qui subit des sévices sexuels pourrait très bien être leur fils ou leur fille. » ▼

DES SIGNES ENCOURAGEANTS

Au Mexique, une trentaine d'organisations, comprenant des fonctionnaires de la municipalité et de l'Etat, les forces de l'ordre, des représentants des bars et *cantinas*, le syndicat des chauffeurs de taxi, les médias et l'association des parents de l'Etat de Quintana Roo, se sont unies pour lancer une campagne contre les mauvais traitements infligés aux enfants, sous quelque forme que ce soit. Les chauffeurs de taxi ont apposé des autocollants sur leur voiture avec le texte suivant : « Laissez nos enfants tranquilles ». Des affiches, des tee-shirts, des annonces dans les journaux, à la radio et à la télévision sensibilisent la population au problème de l'exploitation sexuelle et font connaître un numéro vert où l'on peut signaler les cas de maltraitance.

A Teresina, la capitale de l'Etat du Piaui au nord-est du Brésil, Projeto Casa de Zabele fournit une aide psychologique, sociale et pédagogique aux filles de 9 à 16 ans qui ont subi des sévices sexuels ou sont exposées à la maltraitance. En 2000, 104 filles issues de 87 familles ont participé à ce programme, qui encourage la discussion sur la meilleure façon de prévenir les sévices sexuels, la violence familiale et le travail des enfants ou d'y réagir. La plupart des participantes avaient subi des mauvais traitements à la maison, mais 20 % d'entre elles étaient impliquées dans une opération sur la grand-place très fréquentée de la ville, où elles vendaient du café et racolaient les clients.

Aux abords de Ho Chi Minhville (Viet Nam), le refuge Rose Chaleureuse prend soin de Vietnamiennes qui ont subi des sévices sexuels. Certaines d'entre elles ont été arrachées à des maisons closes cambodgiennes. Les filles peuvent y rester de six mois à deux ans. Elles reçoivent un suivi psychologique, des soins médicaux, une instruction et une formation professionnelle. Quand c'est possible, elles sont renvoyées dans leur famille. Si elles ne peuvent rentrer chez elles, on les aide à vivre seules. Le refuge s'occupe d'environ 35 filles à la fois.

Au Népal, le Centre pour la recherche juridique et le développement des ressources a renforcé les systèmes de surveillance juridique et communautaire dans 14 districts. Près de 5 000 femmes ont reçu une formation juridique, ce qui a débouché sur la création de 165 comités juridiques qui sont en liaison avec la police, des conseillers juridiques et des comités au niveau du district et de la communauté afin de réduire la traite dans leurs villages et secourir les filles sur le point d'être vendues. La police a également reçu une formation qui lui permettra d'enquêter de manière plus efficace sur les affaires de traite d'être humains. Des cellules ont été créées pour les femmes et les enfants dans 14 bureaux de police de district dans les zones où le problème de la traite de jeunes filles est fréquent. Ces cellules forment des unités spécialisées au sein des commissariats de police et s'occupent des affaires concernant des femmes ou des enfants.

En Thaïlande, l'UNICEF et l'Hôtel Pan Pacific à Bangkok ont lancé en 1995 le Programme de développement professionnel pour jeunes. Ce programme offre une formation en hôtellerie de cinq mois aux filles et aux jeunes femmes issues de familles paysannes pauvres. Les filles suivent aussi des cours d'aptitudes à la vie quotidienne où elles apprennent à ouvrir un compte en banque, remplir des demandes d'emploi, se présenter pour une interview ou intervenir en public. Elles reçoivent aussi une éducation sexuelle de base, entre autres sur la transmission du VIH/SIDA. Tous les matins, elles suivent des cours d'anglais. Dix-huit hôtels se sont inscrits au programme, y compris le Continental, le Holiday Inn, le Hyatt, le Marriott, le Novotel (Groupe Accor), le Peninsula, le Regent, le Shangri-La, le Sheraton et le Westin. La plupart des filles inscrites trouvent un emploi à plein temps dans les hôtels de luxe de Bangkok. Certaines préfèrent rentrer chez elles pour travailler dans des centres de développement de la petite enfance ou des hôtels de leur province. En 2000, un hôpital privé a offert de donner des cours d'infirmière pendant trois mois à celles que cela intéressait. Toutes celles qui ont reçu une formation à l'hôpital ont trouvé du travail comme aides-soignantes. Comme elles gagnent un salaire régulier, beaucoup d'entre elles ont pu s'inscrire à l'université pour poursuivre leurs études.

7,95 dollars
ISBN : 92-806-3734-7
No. de vente : F.01.XX.14

UNICEF
Division de la communication
3 United Nations Plaza, H9-F
New York, NY 10017
Etats-Unis

Courriel : pubdoc@unicef.org
Site sur Internet : www.unicef.org

Novembre 2001

